

Edition quotidienne	
CANADA	\$ 6.00
E.-Unis et Empire Britannique	8.00
UNION POSTALE	10.00
Edition hebdomadaire	
CANADA	2.00
E.-UNIS ET UNION POSTALE	3.00

LE DEVOIR

Directeur: HENRI BOURASSA

FAIS CE QUE DOIS!

Montréal, merc. 12 novembre 1930

TROIS SOUS LE NUMERO

Rédaction et administration
430 EST NOTRE-DAME

MONTRÉAL

TELEPHONE: HArbour 1241

SERVICE DE NUIT:

Administration: HArbour 1243

Rédaction: HArbour 3679

Gérant: HArbour 4897

Encore l'ouverture de la rue de Berri

Il ne se passe guère de jour qui ne nous fasse regretter l'absence d'une commission d'urbanisme. Parce que cette commission est inexistante, la ville continue de se développer au hasard, les améliorations, de se faire sans but et sans plan déterminé.

L'affaire de la rue de Berri et le projet de déplacement du marché central sont de nouvelles preuves de cet état de choses.

Nous avons parlé déjà des deux questions; mais il est opportun de revenir sur la première, puisque le conseil, à sa séance d'hier, a décidé, après une assemblée houleuse, l'achat de la propriété des Frères de la Charité connue sous le nom d'Ecole de réforme.

Cette transaction a été brusquée, ce qui, aux yeux des échevins qui ont favorisé naguère l'achat de la *Montreal Water and Power*, paraissait aussi condamnable que la fameuse séance du 14 février 1926.

Cette prétendue analogie n'existe pas en réalité. Il n'a pas fallu, hier, suspendre tous les règlements du conseil; l'affaire ne s'est pas transignée à l'unanimité des conseillers présents; il en était question depuis plusieurs semaines dans les journaux; personne n'oserait comparer les vendeurs — une communauté honorable, propriétaire depuis des années des terrains qu'elle cède — aux vendeurs-champignons, surgis au moment psychologique de la *Montreal Water*. Il ne faut pas laisser les légendes s'établir. La somme en jeu ne se compare pas, non plus, et il est évident que dans le cas présent la vente des résidus et la recette des impôts sur des immeubles jusqu'ici exemptés doivent compenser les déboursés actuels dans une très large mesure.

Ce que nous condamnons surtout dans cette affaire, c'est qu'elle n'atteigne pas totalement le but proposé: la rue de Berri ne sera pas ouverte en entier. Il faudra dépenser encore des milliers et des centaines de milliers de dollars pour y parvenir. Le *bouchon* entre les rues Sherbrooke et Ontario subsiste. Par ailleurs, l'amélioration actuelle ne sera d'aucune utilité aux propriétaires de domiciles rue Sherbrooke, par exemple, et rien ne dit qu'ils ne seront pas appelés à en payer le coût.

En somme, ce qu'il faudrait, c'est mettre de l'ordre ici. Quand une amélioration est d'intérêt général, il est évident qu'elle est utile, qu'il faut la faire; mais dans ce cas, elle doit être portée par l'ensemble des contribuables; si elle est d'intérêt purement local, elle ne doit se faire que sur la demande expresse d'au moins les trois quarts en nombre et en valeur des propriétaires appelés à payer les pots cassés.

Mais ce classement ne peut se faire sagement que par une commission qui a le temps et les moyens à sa disposition pour prendre tous les renseignements nécessaires. En somme, une amélioration comme celle de la rue de Berri ne pourrait être agréablement décriée que quand nous aurons un plan d'ensemble. Et ce qui est vrai de la rue de Berri l'est aussi de la question de l'établissement des marchés.

Nous ne condamnons pas l'ouverture de la rue de Berri réclamée par le commerce de l'est, qui n'a jamais été gâté jusqu'ici, sauf, peut-être, par nous; mais ce que nous désirons, c'est que l'on procède avec méthode.

Il est donc urgent que le conseil utilise tous les pouvoirs que lui confère la charte pour nommer une commission d'urbanisme ou une commission équivalente. Il paraît que la commission d'urbanisme ou d'embellissement a été abolie dans la charte, du temps même de M. Brodeur; mais la commission technique pourrait jouer le même rôle à toutes fins pratiques.

La formation de cette commission technique a été annoncée récemment par le maire; raison de plus pour qu'on ne tarde pas à la constituer.

Il existe peut-être de l'urgence de la formation de cette commission une autre raison plus importante que celles que nous venons d'énumérer. M. Trépanier y faisait allusion hier. Il est entendu que le tramway doit amorcer prochainement avec les autorités municipales la question de la construction des souterrains. Quel sera le tracé de ces souterrains? Si on ne veut voir la répétition de l'aventure du C. N. R. où la ville a été prise sans vert il est indispensable — qui ne le voit? — de constituer cette commission.

Certains conseillers pourraient croire qu'un corps ainsi constitué, *with teeth in it*, avec des pouvoirs, constituerait un empêchement sur leurs prérogatives; mais les contribuables se soucient moins de conserver les prérogatives du conseil que les intérêts de la ville. Des succès disgracieux comme celle d'hier ne prouvent-elle pas surabondamment que le conseil, dès lors qu'il comporte une opposition vigoureuse, est incapable de tout travail sérieux? Quand il n'y a pas d'opposition, les résultats ne sont pas toujours supérieurs. La touchante unanimité de la séance du 14 février 1926 nous a enseigné à nous méfier toujours des baisers Lamourette.

Louis DUPIRE

L'actualité

Navigation

Le dernier grand transatlantique va quitter Montréal le 28 novembre. Ensuite, ce sera, pour les compagnies de paquebots à passagers, l'hiver, jusqu'à la fin d'avril prochain. S'agit-il de dire que la navigation sera close, sur le fleuve Saint-Laurent? Pas tout de suite. Des cargos tront, viendront, pendant deux ou trois semaines, marchant de jour, jetant l'ancre pour la nuit; car la formation des glaces, au fur et à mesure que le froid de l'hiver tout proche se fera sentir, obligera le personnel du service du chenal à lever les bouées lumineuses pour éviter qu'elles ne partent à la dérive, à les remplacer par des bouées de fortune, longues pièces de bois dont l'extrémité inférieure est ancrée au fond du fleuve, tandis que la supérieure dépasse de quelques pieds la surface de l'eau. Un à un, les derniers cargos partiront, — cette année moins nombreux qu'il y a deux ans, par suite de la rareté des cargaisons de blé à destination d'Europe. L'oisiveté fendra sur le port; les quais seront déserts, les entrepôts se clorent, le camionnage lourd cessera presque, les débardeurs seront démobiliés. Il ne restera dans cette partie de la ville basse que de rares équipes de manœuvres utilisées aux réflexions impossibles à faire sauf pendant la

chômage de l'hiver, et des gardes qui feront patrouille autour des magasins et des éleveurs. Sur les bassins et dans le port, entre les quais, les glaces se formeront. Plus de coups de sifflets, raucages, de hurlements de sirènes, d'appels stridents de navires aux portes du canal, de la neige sur tout et partout, le sommeil, la léthargie du commerce maritime.

Tandis que de Québec à Montréal l'hiver vaudra pour quelques mois le géant fluvial et le tiendra captif, de Québec au golfe quelques navires continueront pendant une ou deux semaines de naviguer. Dangereuse entreprise que celle de conduire, de diriger, un vapeur à travers des vents du nord-est ou du nord-ouest, ou du nord, dans la brume, le brouillard, les tempêtes de neige, à cette dure saison, inclemente et qui met au transport maritime plus d'obstacles que jamais: champs de glaces déjà formés et à la dérive, poussés par les marées et les vents, absence de bouées et de points de repère, de bateaux-phares, etc. Seuls, pendant quelques semaines, les phares stationnaires vissés aux flancs des caps, ou sur les pointes des îles, ou encore sur des solides assises ancrées au fond sous-marin, agitent, dans la nuit de décembre, leurs doigts lumineux et qui font le tour de l'horizon, ou pointent le danger. Des pilotes, des marins ont perdu la vie, à cette époque de l'année, dans des naufrages

ou des abordages; d'autres sont disparus mystérieusement, dont on n'a jamais retrouvé les cadavres, déchiquetés par les glaces, emportés vers le golfe par des banquises, au fil de l'eau.

Et puis, de Québec à Gaspé, à Sainte-Anne-des-Monts, aux Sept-Îles, à Godbout, il y a chaque fin d'automne les goélettes à moteur, les bateaux à voile occupés au transport des dernières charges de provisions pour de petits villages que n'atteint pas le chemin de fer et qui se font des réserves pour passer l'hiver: sacs de farine, barriques de lard, poches de pois et de fèves, balles de foin pour les rares chevaux ayant survécu à la poussée de l'auto et les quelques vaches qui donneront dans ces postes éloignés un lait maigre, pour les enfants tard venus. Ces goélettes et ces bateaux prendront des jours et des jours à se rendre à destination, où ce sera l'arrivée sous un vent glacial, le port chargé d'autant de tonnes de glace attachée aux bordages, aux cordages et à la coque qu'il peut y avoir de tonnage de cargaison à bord. Il aura fallu naviguer contre vents et marées, s'abriter contre la houle, attendre une tempête de deux ou trois jours derrière l'épave d'un cap désolé, dont le roc trône le sol balayé par le saoulet ou le nord; déboucher les poulies pleines de neige ou d'eau glacée en frasil; grelotter sous des vêtements alourdis d'humidité, exposer dix fois, vingt fois le jour sa vie pour éviter le naufrage sur une batture surnoise, sur un banc de sable traître, vers lesquels le vent, la marée poussent la coque entrassée de glaçons et lourde à la manœuvre, qui ne répond plus au gouvernail.

De ces caboteurs audacieux, secourus par la mer furieuse, parfois on n'a plus aucune nouvelle. Ils ont pris le large, un matin, de Québec, au commencement du baissant. On les a vus disparaître derrière la Pointe-Lévis, passer au ras de Saint-Michel, descendre derrière l'île aux Grues, s'en aller, toutes voiles dehors, au large des Piliers. Des navigateurs retraités affirment les avoir devinés entre les Pélerins et la terre ferme, un soir que le vent du nord soufflait à déraciner les clochers. Des vieux racontent avoir aperçu, le lendemain, par un jour glacial, sous un vent effroyable, une goélette, à la cape, demi-démâtée et fuyant devant la tempête. Une bourrasque de neige et venue barrer l'horizon, ils n'ont plus rien vu, personne n'a plus rien vu. Une méchante chaloupe, trouvant vide sur une des Biquettes, une coque défoncée le printemps suivant, dans une anse déserte de la côte nord.

Mers de décembre dans le golfe, mers qui font les veuves et les orphelins.

Pierre KIROUL

Bloc-notes

A Londres

La conférence impériale s'achève à peine, elle n'est pas même terminée, que s'ouvre la conférence des Indes. Les hommes d'Etat anglais ont de la besogne! Deux petits faits, que rapprochent les dépêches de ce matin, suffiraient à le démontrer. A midi, M. Ramsay MacDonald devra rencontrer les membres de la Conférence indienne, mais il aura dû auparavant présider, au cours de l'avant-midi, une réunion des premiers ministres des Dominions.

Rappelons que les deux conférences sont, comme l'on sait, de caractère bien différent. La conférence impériale réunissait des chefs de gouvernement, la conférence indienne, avec les princes indiens et le chef du gouvernement anglais, groupe des hommes politiques qui n'exercent pas de fonctions exécutives.

L'Angleterre y sera représentée par des hommes de tous les partis, les Etats autonomes de l'Inde par 18 députés y compris des princes régnants. L'Inde anglaise proprement dite par 57 députés appartenant aux divers groupes politiques, ethniques et religieux.

On multiplie déjà, autour de cette conférence, prophéties et pronostics. Certains y voient le berceau des futurs Etats-Unis des Indes. Mais tous reconnaissent, il est impossible du reste de ne le pas voir, que le point sombre en toute l'affaire, c'est l'absence de représentants du congrès pan-indien.

Que vaudrait, comme efficacité, des décisions prises par un corps où ne figurent point les hommes qui, à l'heure actuelle, paraissent tout de même représenter un puissant courant d'opinion aux Indes?

Seulement, il faut ajouter que Rome n'est point bâtie en un jour, que les grandes évolutions politiques ne sont pas choses d'un moment et que la conférence de Londres aidera peut-être à préparer le terrain où pourront se rencontrer demain les hommes qui aujourd'hui paraissent fort éloignés les uns des autres.

Une dépêche nous a déjà dit qu'on avait été un peu surpris, en certains milieux anglais, de la vivacité des opinions autonomistes de quelques-uns des députés qui sont présentement à Londres.

Bonne besogne

Notons, en marge du congrès de l'Union catholique des cultivateurs, qui siège aujourd'hui à Québec, le prochain congrès des cultivateurs

Nos enquêtes

Le refuge Meurling

Une belle pièce de machinerie miséricordieuse — Comment les réfugiés sont reçus, accueillis, traités — Des gens de tous les âges et de toutes les races — Des vétérans de la guerre

(Par Emile BENOIST)

Un triste soir d'octobre, vers cinq heures. Une brume maussade enveloppe la ville de son humidité. Les lampadaires municipaux ont des reflets jaunâtres qui ondulent sur l'asphalte montréalais. Par tous ses gratte-ciel et tous ses édifices, le quartier des affaires dégorge ses populations d'employés qui frissonnent rien que d'avoir mis le nez dehors par un temps pareil. Les cols des paletots et des manteaux se relèvent. A l'abri des auvents qui s'offrent, cette humanité frileuse attend avec patience et même résignation que survienne le tram qui ne sera pas archicomplet. Il s'agira ensuite de l'atteindre, ce tram, par des prodiges d'audace et d'habileté, à travers un grouillement d'autos qui patinent sur le pavé gluant. Mais le Montréalais est habitué à tout cela. En tant que piéton, il ne considère plus comme une tentative de suicide le fait d'entreprendre la traversée de la moitié d'une rue. Ces gens qui attendent sous la pluie, la majorité d'entre eux ayant par bonheur échappé à l'écabrouillement — retrouveront tout de même tantôt la chaleur familiale du foyer.

Le même soir, rue du Champ-de-Mars, à la même heure, cent et même deux cents hommes sont déjà à la file, trois ou quatre de front. Pendant une heure et demie encore ils doivent attendre, sous la pluie glacée, que s'ouvre la porte du gîte qu'ils cherchent pour la nuit. Jusqu'à l'heure d'ouverture leur troupe se sera grossie. Ils étaient cent, deux cents; ils sont maintenant sept cents et même davantage. Les derniers venus, n'étant pas du tout certains d'être admis, ne se mettent pas dans le rang. Pour éviter l'averse ils s'en-

franco-ontariens, qui se tiendra à Ottawa lundi prochain.

L'Union des cultivateurs franco-ontariens, est née de l'esprit d'initiative, des observations faites et des relations créées par l'Association d'Education.

Celle-ci, au cours de sa longue lutte pour la liberté scolaire de la minorité, était venue en contact avec tous les groupes; elle avait pu se rendre compte, non seulement de leur situation au point de vue scolaire, mais de leurs conditions économiques. Et elle s'était rendu compte aussi qu'il y avait beaucoup à faire de ce côté.

Aussi, dès que les circonstances le lui permirent, provoqua-t-elle la réunion du grand congrès agricole d'où devait naître l'Union.

Celle-ci, ainsi que l'indique la réunion de lundi, poursuit sa besogne. C'est une bonne besogne! Tout ce qu'elle fait pour aider les cultivateurs à rester sur leurs terres, à améliorer leur situation, est autant de fait, non seulement pour eux, mais pour le pays tout entier.

\$9,560,791

Une dépêche spéciale à la *Gazette* de ce matin annonce que les profits commerciaux de la Commission des Indes seront cette année de \$9,560,791, l'année la plus considérable de toute son histoire — *the biggest year in the history of the Commission*.

Si l'on n'envisage la question que du point de vue des chiffres, on même point de vue de l'emploi qui pourra être fait de ce pactole, on peut être enclin à se réjouir de cette ascension des profits de la Commission; mais, si l'on regarde la situation d'un autre point de vue, les réflexions sont moins gaies.

Car cette hausse des profits correspond à une hausse de la consommation; et l'on a beau, en celle-ci, faire aussi large que possible la part de nos visiteurs, il reste que la quarantaine de millions de dépenses à laquelle doivent correspondre les bénéfices de la Commission, c'est tout de même une chose énorme — et inquiétante.

Nous aurons l'occasion d'y revenir quand on publiera à ce propos des chiffres détaillés.

La "Question des Ecoles du Manitoba"

Les hommes de cinquante ans en ont-ils entendu parler de cette "question des Ecoles du Manitoba"? Pendant une pleine décennie, elle a figuré dans tous les débats politiques, — ce qui ne veut pas dire, malheureusement, que le public d'alors en a mieux connu les tenants et aboutissants. Pour les jeunes d'aujourd'hui, c'est probablement un souvenir aux contours assez imprécis.

M. l'abbé Groulx, dans sa série d'études sur les luttes scolaires des minorités, devait aborder, du point de vue de l'histoire, ce débat qui fut si passionné. En deux conférences, il tracera les origines et les progrès de cette grande crise.

Le premier de ces cours aura lieu demain. On fera bien de ne pas l'oublier.

O. H.

fouissent dans les encoignures du voisinage, sous le porche d'une taverne voisine, dans l'obscurité d'une porte cochère. On en voit qui mordent goulûment à un quignon de pain. Dix d'entre eux se précipitent pour ramasser le mégot de cigare ou de cigarette qu'un passant vient de jeter. Ce serait cruel de dire que les cols des paletots sont relevés car trop d'entre eux n'ont pas de paletots. Les riches dans cette bande de miséreux ont des paletots miteux et trop légers pour la saison; les moins riches, des vestons troués aux coudes; quelques-uns n'ont qu'un tricorne de laine. Ils attendent qu'une porte leur soit ouverte. C'est la troupe de la grande misère urbaine montréalaise, ce sont les réfugiés de Meurling.

Je les ai vus, ces pauvres gens, attendre sous la pluie, mordre à un quignon de pain, ramasser un bout de cigarette que le jour n'aurait pas dû fuir, rue du Champ-de-Mars, à cinq heures, un soir du mois d'octobre de cette année. Les miséreux observent des choses qui nous semblent indifférentes. Le spectacle du malheur n'a rien de réjouissant — si je suis allé le voir, ce n'est pas du tout par plaisir mais parce que je considère qu'il convient que le public sache les misères qui existent et qu'il ne connaît pas, des misères que des œuvres d'initiative publique et d'initiative privée s'efforcent de soulager mais sans que le public s'en doute. Pour finir l'histoire de mon mégot, je l'avais jeté machinalement, sans aucune espèce de raison, parce que je n'avais plus l'envie de griller une cigarette. Le spectacle pitoyable de la misère m'occupait suffisamment. Un grand jeune homme blond — il ne doit pas avoir trente ans — s'est précipité pour le saisir. Y étant parvenu, il souleva sa casquette en disant: *Half smoked, thank you, sir*.

A 6 heures 30, Meurling ouvre ses portes. C'est une belle machine d'hospitalisation qui fonctionne sans la moindre anicroche. Pourquoi ne pas ouvrir plus tôt, au lieu de laisser les indigents au froid et parfois à la pluie? C'est que l'administration d'une maison de ce genre doit compter avec certaines nécessités. Il faut nettoyer, écurer, ventiler les salles où 700 personnes ont passé la nuit précédente, attendre que la lingerie et la literie, blanchies et désinfectées au cours de la journée, soient prêtes à servir de nouveau. Organisé comme il l'est — et c'est la seule façon recommandable — le refuge Meurling ne peut admettre des réfugiés sans les désinfecter tout de suite, sans désinfecter leurs vêtements, sans les soumettre d'abord à l'inspection médicale.

Au vrai tout cela pourrait se faire un peu plus tôt. Mais en recevant des réfugiés à 5 heures de l'après-midi, par exemple, on ne pourrait les mettre tout de suite en dortoirs. Il faudrait des salles pour les abriter et dans ces salles une surveillance convenable. Le refuge Meurling, qui est pourtant l'une des plus grandes institutions du genre, si parfaite que soit son organisation, est trop exigü pour offrir cette hospitalité. Il admet des réfugiés des six heures et demie; les premiers se couchent vers sept heures et les derniers, avant neuf heures.

Les réfugiés entrent par théories de 177. Ce nombre n'est pas arbitraire. C'est que le refuge comprend deux dortoirs de 354 lits, des lits à deux étages, et 2 fois 177 lits. Les vieux couchent en bas et les jeunes en haut. On fait d'abord entrer 177 vieux — l'agent de police qui est de faction à la porte classe évidemment les gens au jugé — et quand les vieux sont lavés, désinfectés, qu'ils ont subi l'inspection du médecin, qu'ils ont mangé leur morceau de pain qu'accompagne un bol de café, ils s'en vont aux dortoirs où ils occupent les lits du bas. Un groupe de 177 jeunes, qui coucheront dans les lits du haut, est admis. Puis c'est un deuxième contingent de vieux et un deuxième contingent de jeunes.

Le classement des vieux et des jeunes se fait dans la rue, sans aucune espèce de difficulté. Les habitués de Meurling font, chaque soir, l'éducation des nouvelles recrues du refuge. La première partie de la colonne des sans-abri, ce sont des vieux; puis il y a un contingent de jeunes, suivi d'un contingent de vieux et l'arrière-garde est composée de 177 jeunes. L'arrière-garde n'est pas si nombreuse. Dans ce cas-là, le refuge doit refuser des clients. Il les envoie dans les postes de police, principalement au poste central, qui se trouve tout près.

Ce qui étonne, c'est que Meurling abrite tant de jeunes, cette année surtout. La moyenne d'âge des réfugiés, n'est pas élevée, 43 ans, ce qui veut dire que s'il y a en de très vieux, il y en a aussi de très jeunes, des garçons de 16, 17 et 18 ans. Ces derniers sont pour la plupart des immigrés.

Mais ce sont là des considéra-

George V préside l'ouverture de la conférence indienne

La cérémonie s'est déroulée dans la galerie royale de la Chambre des lords, en présence de 86 députés — M. Ramsay MacDonald présidera les délibérations

LONDRES, 12. (S.P.A.) — Le Roi a inauguré aujourd'hui la conférence en table ronde sur la question du statut des Indes. Quatre-vingt-six députés, dont soixante-treize viennent des Indes, étaient présents dans la galerie royale de la Chambre des lords, pour écouter l'allocation inaugurale de Sa Majesté. Dans cette allocation, le Roi a souligné l'extrême importance de l'objet de la conférence et a formulé ses vœux de succès. Les paroles de Sa Majesté ont été irradiées.

Après l'allocation royale, le maharajah de Patiala, prince régnant du Punjab et chancelier de la Chambre des princes, a proposé le premier ministre Ramsay MacDonald comme président de la conférence. Ayant accepté, M. MacDonald a d'abord demandé à l'assemblée l'autorisation de remercier le Roi au nom des députés et de remercier la Reine pour l'hospitalité qu'elle accorde aux femmes des députés indiens. Le premier ministre a ensuite parlé du problème que la conférence cherchera à résoudre.

tions que nous pourrions faire plus tard. Voyons le défilé des gueux à mesure qu'ils entrent au refuge.

Clopin clopatin, s'aidant d'une béquille et parfois de deux, éclops, toussoteux, le premier contingent des vieux pousse des soupirs de satisfaction en pénétrant dans la salle de réception. Ils sont enfin au chaud.

Cette machine de miséricorde municipale qu'est Meurling n'attend pas cependant. Il y a d'ailleurs assez d'autres miséreux qui attendent dehors. Les premiers entrés sont happés tout de suite par l'engrenage de la charité officielle.

Un premier guichet: chacun doit énumérer son nom, son prénom, ses titres et ses qualités, fournir certaines informations. L'enquête n'est d'ailleurs pas indiscrète et le fonctionnaire enregistre les déclarations qui lui sont faites.

Certains réfugiés sont tellement faits à cette routine que le fonctionnaire n'a pas le temps de leur poser les questions de formalité; ils ont déjà répondu: Un tel, tel, tel, tel métier, telle origine, etc. C'est-à-dire que Meurling a ses habitués, des gens qui couchent là 365 jours par année.

Il en est cependant qui viennent pour la première fois. Ils ne savent comment s'y prendre. Ils seraient prêts à faire une confession générale et voudraient expliquer comment il se fait qu'ils en sont à ce point de dénuement.

La machine miséricordieuse, à cause sans doute de ceux qui attendent dehors, n'a pas le temps de s'arrêter à tant de détails: le nom, l'âge, l'adresse, le métier, etc? L'engrenage ne s'arrête pas. Un réfugié à la minute et même à la demi-minute.

Chacun reçoit ses trois jetons et passe au deuxième guichet. Au premier guichet, les réfugiés n'ont même pas le temps de dire merci. Ils passent. Le deuxième guichet est desservi par deux fonctionnaires, l'un qui reçoit et l'autre qui perquisitionne. Pour celui qui n'a pas l'habitude, c'est au deuxième guichet que la visite de Meurling lui donne un vrai serrement de cœur. Le réfugié remet alors à l'un des fonctionnaires ce qu'il a dans ses poches — toute sa fortune — et l'autre fonctionnaire perquisitionne prestement. Il n'y a rien de malveillant dans cette manœuvre: ce fonctionnaire est là pour perquisitionner, il perquisitionne. Il accomplit son devoir, un devoir nécessaire. Sait-on jamais ce qu'un individu qui a recours au refuge municipal peut avoir dans sa poche? Mais cette cérémonie a tout de même quelque chose de très pitoyable. Il est humiliant de demander et d'accepter la charité; c'est presque dégradant que de se faire perquisitionner. J'ai entendu des réfugiés de Meurling — des habitués, sans doute — dire merci après cette cérémonie.

Qu'est-ce que des réfugiés de Meurling peuvent bien déposer ainsi dans les enveloppes du refuge municipal? Dans presque chaque cas, il y a une pipe et une blague à tabac. Souvent c'est la seule fortune du réfugié. Certains ont de la papiersasse, qui n'est d'ailleurs pas examinée, des lettres, des photographies, un ou deux magazines, des lunettes, un rasoir, un morceau de savon, un livre, un peigne. Ceux qui ont un peigne le gardent généralement, ce qu'on leur permet de faire.

A propos des habitués du refuge, j'ai entendu l'un d'eux, au premier guichet, qui avait fourni toutes les explications nécessaires avant que le fonctionnaire lui ait posé une seule question: No. 63, single, Ireland, etc. Les informations fournies correspondaient exactement à l'ordre des colonnes que le fonctionnaire avait à remplir pour établir sa statistique. Ce genre de réfugié est évidemment le moins intéressant. C'est un individu qui, sans aucun espoir d'amour propre ou de respect humain, considère que la société doit le faire vivre.

Au même guichet, un individu se présente, à peu près cinquante ans. Il ne parle pas le français et ne bredouille que quelques mots d'anglais. En guise de réponse aux questions qui lui sont faites, il présente un passeport qui semble très en règle ou qui l'était parce que ce passeport remonte à la Russie

du temps de feu Nicolas III. Des Slaves et des Scandinaves n'ont pas de passeports et certains d'entre eux ont des noms si difficiles à orthographier qu'ils doivent les dessiner à la demande du fonctionnaire du premier guichet.

Les réfugiés descendent au sous-sol où ils se dépouillent de leurs vêtements, qui sont envoyés immédiatement à la fumigation. Ce n'est pas sans besoin car on a l'impression que certaines dépouilles marcheraient tant elles doivent être garnies de vermine.

Les chaussures et les coiffures ne vont pas à la fumigation, ce qui pourrait les endommager, si l'on peut dire. Le surintendant du refuge, M. Arthur Valquette, me dit que le préposé aux casiers des coiffures et des chaussures est un habitué du refuge depuis plus de dix ans. Il n'a jamais métre deux paires de chaussures mais il n'a jamais eu l'idée qu'il pourrait gagner sa vie comme employé dans le vestiaire d'un hôtel. Les habitués de ce genre sont cependant l'exception et, en somme, ils rendent service au refuge en accomplissant certaines besognes.

A l'inspection médicale, c'est là que je peux le mieux interroger les réfugiés. Le Dr Louis-Philippe Robert s'y prête d'ailleurs avec une bonne grâce admirable, attendu que mes observations resteront parfaitement anonymes.

Peut-on dire que les réfugiés de Meurling soient en santé? Sur 707 réfugiés, le soir que j'ai visité l'installation, il y avait 114 malades que le docteur Robert a dû traiter, sans compter les impotents, les invalides, les éclops, les amputés, les infirmes, les vieillards et aussi les malades dont la maladie n'était pas évidente. Un médecin qui voit passer des gens, ne peut tout de même pas deviner quels sont ceux qui sont malades quand la maladie n'est pas apparente et que les gens ne se plaignent pas.

La maladie la plus fréquente, c'est la gale. Certains réfugiés de Meurling en sont couverts du cou jusqu'aux genoux. Avant de les laisser monter au dortoir, le médecin les fait s'enduire d'onguent ou de pomade. Les furoncles sont aussi très nombreux et le badigeonnage d'iode s'impose dans leur cas en

(Suite à la 2ème page)

La musique

Le Concert

de Nazareth

Je ne crois pas inutile de revenir sur le concert que les Aveugles de Nazareth donnent à la salle Windsor demain soir. Pendant que de nombreuses œuvres de charité, des plus méritoires, n'ont d'autres ressources que de faire un *tag-day* Nazareth a recours à un moyen dans lequel il n'est plus passif mais actif. L'institution ne se fit pas sur son seul mérite, — et Dieu sait qu'il est grand — elle offre en retour de ce qu'on fait pour elle une des plus belles jouissances d'art qu'il soit possible de présenter.

Sans doute, ceux qui ne voient dans la musique que le piédestal du virtuose, qu'une humble et souvent importune servante du moi encombrant, que la voix chez le chanteur et la prestigieuse technique chez l'instrumentiste, ne se satisfont-ils pas entièrement d'une musique présentée avec les seuls moyens d'une maison qui ne peut puiser que chez elle-même ses instrumentistes et ses chanteurs. Mais il y a, au-dessus de toutes les qualités de la voix ou des doigts, quelque chose qui fait la musique plus belle, et c'est le fini de l'interprétation, son intelligence, la fusion d'éléments ordinaires en un tout parfait.

Considérons les programmes qu'offre Nazareth; on y trouve chaque année des œuvres qui effraieraient les ensembles les plus solides et à travers lesquelles ces bons chanteurs passent sans broncher, avec une élégance d'exécution stupéfiante. Au programme de cette année s'ajoute une attraction des plus intéressantes avec les Chansons Canadiennes de M. Achille Fortier et les œuvres inédites de M. Gabriel Gussak.

Ceci devrait contribuer à remplir la salle Windsor le soir du concert.

Frédéric PELLETIER

Les conférences

Bolchevisme contre catholicisme

Le R. P. Paul Doncoeur, S.J., a traité ce sujet hier soir, à la salle académique du Collège Sainte-Marie — Présidence du docteur J.-B. Prince — Remerciements de S. G. Mgr Villeneuve

"Bolchevisme contre Catholicisme": tel est le sujet que le R. P. Paul Doncoeur avait promis à ses admirateurs pour sa conférence d'aujourd'hui; tel est le sujet qu'il a magistralement développé hier soir devant un auditoire des plus brillants et les plus représentatifs que pouvait fournir Montréal. Comment faire revivre en un compte rendu cette élocution toute d'enthousiasme, où vibrent cependant une sensibilité frémissante, un enthousiasme ardent?

Qui de nous pouvait se flatter de connaître quelque chose du bolchevisme? Le R. P. Doncoeur a fièrement campé le portrait de Lénine devant ses auditeurs: il a parlé de l'énergie indomptable, du travail acharné et de la passion de savoir de l'homme qui a transformé la Russie. Nous soupçonnons déjà que le bolchevisme n'était pas un mouvement révolutionnaire quelconque: voilà déjà treize ans qu'il tient et les dernières dépêches nous apportaient le récit de manifestations gigantesques, l'exposé d'entreprises colossales qui saisissaient notre imagination. Le Père Doncoeur nous a révélé hier soir dans le bolchevisme une puissance formidable, formidablement dangereuse, parce qu'elle s'appuie sur une pensée, Et il trouvait pour évoquer la puissance farouche de la machine bolcheviste des syllabes dures, des formules taillées comme en un bloc de pierre.

Si nous voulons résister au bolchevisme qui est essentiellement doctrinaire — c'est la conclusion du R. P. Doncoeur — il faut lui opposer la pensée catholique et la rendre aussi et plus forte que la pensée bolcheviste. C'est en parlant de cette croisade pour vivifier notre doctrine catholique que le directeur des *Etudes* a donné libre cours à son élocution. La conférence s'achève en un cri de confiance: la puissance salvatrice de la doctrine catholique, en une évocation de la splendeur du Canada, de la grandeur de sa mission catholique dans l'avenir, entrevues dans un éclair.

Le Dr J.-B. Prince

C'est le Dr J.-B. Prince qui a présenté le conférencier aux centaines de personnes qui remplissaient la salle du collège Sainte-Marie et se pressaient jusque dans l'enceinte réservée aux membres et jusque sur le plateau. On ne présente pas, dit-il, un homme que les foules sont venues entendre. Il se contentera donc de le remercier. Depuis que des Français sont venus ici pour la première fois il y a quatre cents ans, c'est toujours un bonheur pour

Avis de décès

MAILLOUX — A St-Luc, comté St-Jean, le 11 novembre 1930, décédé à 57 ans, Jos. E. Mailloux, époux d'Ernestine Meunier. Funérailles les 14 novembre à 10 heures. Père et mère sont priés d'y assister sans autre invitation.

DE LORIMER — A Priceville, le 11 du courant, à l'âge de 74 ans et huit mois, est décédé Victoria Ducharme, épouse de feu Louis de Lorimer. Les funérailles auront lieu à Montréal, jeudi le 13 novembre courant, à l'arrivée du train de Montréal à 10 heures. Les funérailles partiront de la gare Bonaventure pour se rendre à l'église Ste-Cunegonde, où le service sera chanté, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Nécrologie

ARCHAMBAULT — A Montréal, le 10, Mme veuve Aristide Archambault, née Atala Pérusse.

BEVON — A Sherbrooke, le 8, Valérie Bégin, épouse de Odoardo Bégin.

BELANGER — A Montréal, le 9, à 72 ans, M. Joseph Bélanger, époux de Marie-Émile Charpentier.

BORDUAS — A Montréal, le 10, à 52 ans, M. Pierre-Bél Borduas, née Alméida Guindard.

BROUÈRE — A Montréal, le 10, à 19 ans, Juliette Brouère, fille de M. et Mme Magloire Brouère.

CADIEUX — A Montréal, le 10, à 19 ans, Germaine Cadieux, épouse de M. Cadieux et Bernadette Gratton.

CHARTRAND — A Lachenaie, le 10, à 75 ans, Rose-Édith Chartrand, épouse de M. Chartrand, née d'Orléans Contant, en 2èmes noces, d'Isidore Chartrand.

DAUST — A Montréal, le 10, à 87 ans, M. Olivier Daoust, épouse d'Olivier Daoust, décédé.

DAUST — A Ste-Martin, le 10, à 75 ans, Joseph Daoust, époux de Marie-Anne Primeau.

DESCHENES — A Ste-Hélène de Kamouraska, le 9, à 41 ans, Oscar Deschênes, époux de Marie-Anne Gagnon, autrfois agent de chemin de fer.

DESPARIS — A Montréal, le 10, à 86 ans, Mme veuve Narcisse Desparis.

CERMINARA — A St-Jean de Matha, le 10, à 61 ans, Dominique Cerminara, époux de Maria Souti.

GIRARD — A Montréal, le 9, à 59 ans, Herménie Girard, épouse d'Alice Cadieux.

GRATTON — A sa résidence, 3123 Blvd Décarie, le 10, à 87 ans, Fred Gratton.

LAMBERT — A Montréal, le 11, à 75 ans, Donat Lambert, époux de Marie-Louise Lambert.

LORIMER — A Montréal, le 10, à 30 ans, Stanislas Lussier, époux de Germaine Cardinal.

MASSÉ — A Chambly Bassin, le 11, à 82 ans, Charles Massé.

MICHAUD — A Montréal, le 10, à 74 ans, Valérie Landreville, épouse de Joseph Michaud.

RICHARD — A Montréal, le 10, à 82 ans, Rosalie Larocque, épouse de Johnny Richard.

SENECAL — A Ste-Thérèse de Blainville, le 9, à 60 ans, Elvina Dechaetel, épouse d'André Sénécal.

La Société Coopérative
DE FRAIS FUNÉRAIRES
Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Assurances Funéraires
HARBOUR 5555
302, RUE SAINT-CATHERINE EST

Geo. Vandelac Limitée
Directeurs de funérailles — SALONS MORTUAIRES
SERVICE D'AMBULANCES, 120, Rachel Est, MONTREAL.
Tél. BELAIR 1203-1204. Alex. Gour

A la Commission administrative des écoles

LES SALAIRES MINIMUMS DE LA MAIN-D'OEUVRE EMPLOYÉE A LA CONSTRUCTION DES ÉCOLES NOUVELLES FORMULES D'EMBAUCHAGE — LE BILL DE LA COMMISSION SERA PRÉSENTÉ AU DÉBUT DE LA SESSION

La commission administrative des écoles a reçu, à sa séance d'hier, une délégation des Syndicats catholiques qui a demandé la suppression de la catégorie "monteurs de formes" inscrites à l'échelle des salaires minimums de la main-d'œuvre employée dans ses constructions. Cette délégation se composait de M. l'abbé Boileau, M. Gérard Tremblay, C. Bernier et J.-B. Deslisle. Les délégués ont expliqué que la présence de cette catégorie dans l'échelle des salaires minimums fait que des menuisiers ne reçoivent que 55 sous de l'heure, alors qu'à titre de menuisiers ils devraient recevoir 75 sous.

Il y a eu une longue délibération à ce sujet. On a aussi remis sur le tapis la question de l'exploitation des ouvriers par certains entrepreneurs, question qui a fait l'objet d'un débat à la commission scolaire, il y a quelque temps. Finalement, la commission a décidé de rayonner la catégorie "monteurs de formes", plusieurs commissaires se ralliant à l'opinion de M. l'abbé Boileau, que même dans un travail aussi simple que le montage des formes pour le béton, un bon menuisier est d'un meilleur rendement qu'un ouvrier médiocre.

Les commissaires ont aussi décidé d'ajouter aux nombreuses mesures qu'ils ont déjà prises pour empêcher l'exploitation des ouvriers par certains entrepreneurs. A l'avenir, un ouvrier ayant été embauché pour tel genre de travail, ne pourra pas changer de besogne sans signer une nouvelle formule d'emploi, en présence du représentant de la commission.

La délégation a aussi demandé certaines modifications à l'échelle des salaires minimums de la commission scolaire. Ces modifications ont été acceptées. Voici la nouvelle échelle des salaires minimums pour la main-d'œuvre employée aux constructions de la commission scolaire.

Briquetiers, \$1.20; charpentiers-menuisiers, 75 sous; charretiers, "simples", 60 s.; charretiers "doubles", 90 s.; couvreurs en gravier, 60 s.; conducteurs de grues, 75 s.; électriciens, 70 s.; finisseurs en ciment, 75 s.; ferblantiers-couvreurs, 75 s.; forgerons, 65 s.; menuisiers stationnaires, 70 s.; journaliers, 40 s.; latteurs en bois, 90 s.; manoeuvres, 50 s.; maçons, \$1.00; peintres, 65 s.; plâtriers, \$1.05; plombiers, 75 s.; poseurs d'appareils de chauffage, 75 s.; poseurs d'amiantes, 75 s.; poseurs de tuiles, 80 s.; poseurs de marbre, 85 s.; riveurs, 65 s.; travailleurs en fer ornemental, 75 s.; tailleurs de pierre, 75 s.; tailleurs de granit, \$1.00.

La commission emploiera incessamment la nouvelle formule d'embauchage par laquelle l'ouvrier déclarera travailler pour le compte de tel ou tel entrepreneur, en qualité de..., à raison d'un salaire de... par heure de travail; par laquelle il déclarera aussi s'engager à signer une autre formule de travail si l'entrepreneur l'affecte à une besogne autre que celle indiquée dans la première formule.

Nul entrepreneur à l'emploi de la commission ne peut embaucher d'ouvriers sans la formule de la commission et l'ouvrier doit remplir la formule en présence d'un représentant officiel de la commission, au chantier de construction. Outre l'ouvrier et le représentant de la commission, l'entrepreneur et le sous-entrepreneur signent.

Le directeur général, M. Victor Doré, a fait observer qu'il considère que la commission a pris toutes les mesures nécessaires pour empêcher l'exploitation de la main-d'œuvre employée aux constructions. Sans doute, comme directeur général, il doit entendre les réclamations, mais il ne peut admettre que les réclamations prennent une grande partie de son temps et il ne peut plus engager de nombreux procès, qui sont en définitive onéreux pour la commission.

M. Doré a annoncé qu'il a obtenu du premier ministre de la province, M. Taschereau, de faire passer le projet de loi de la commission de la main-d'œuvre employée aux constructions, afin d'être en mesure de commencer le plus promptement possible les travaux de construction de 1931 et ainsi d'alléger le chômage.

Ad début de la séance, les commissaires ont accepté une soumission de la *Matthew, de Vito Construction Company* pour la construction de la nouvelle école Dolé de Casson, dans la paroisse du Christ-Roi. La soumission de cette compagnie se trouvait à la page 3 de la douze. Elle est au montant de \$104,540.65.

Le "Mirage"
C'est jeudi soir, le 27 novembre, que la section dramatique des Anciens du Collège Sainte-Marie, interprétera, au Gesù, "Le Mirage", ou "Blanchette", comédie en trois actes, de Brieux, de l'Académie Française.

Lors de la dernière représentation du "Capitaine Tic", M. Louis Hébert, le directeur artistique de l'excellent groupe d'amateurs qui donne régulièrement ses représentations au Collège Sainte-Marie, n'a pas craint de recommander tout spécialement cette pièce.

En effet, tous les compagnons de M. Hébert ont été très intéressés par la représentation de "Le Mirage", surtout ce qu'ils ont préparé jusqu'à date, et ce n'est pas peu dire si l'on juge que depuis bientôt cinq ans ce groupe d'amateurs va de succès en succès et donne des représentations de plus en plus préparées et de plus en plus belles.

Il y aura répétition spéciale pour enfants, samedi après-midi, le 22 novembre, à 2 heures.

Nos enquêtes

(Suite de la première page)

même temps qu'un purgatif violent. Mais ces gens-là mangent si peu que le médecin n'insiste pas trop, quant à la violence du purgatif.

Des réfugiés ont l'horreur de la douche. Ils se débarrassent au plus vite du savon antiseptique qu'on leur a mis sur la tête et ils se présentent au médecin pas du tout lavés. Il faut les renvoyer à la douche.

D'autres demandent de l'emploi: "Si vous voulez me donner de l'ouvrage, je m'en vais arranger vos maisons." Comme si un journaliste ou un tout jeune médecin pouvait avoir des maisons. Un réfugié de Meurling se fait évidemment des illusions sur la classe des capitalistes. Je n'ai pas de maisons, selon l'expression de cet homme, et ça n'est pas mon métier qui m'en donnera de sitôt.

Récemment un garçon de treize ans, qui s'en donnait dix-huit, s'est présenté à Meurling. On l'a transmis immédiatement à la Cour des Jeunes Délinquants. Cet enfant avait simplement déserté de chez lui.

J'interroge un grand blond qui passe. Il est bâti en athlète et il avoue son âge, 16 ans. C'est un Suédois, depuis onze mois au pays et depuis trois semaines à Montréal. Il a travaillé tout l'été, comme il dit, dans le *bus* de Montréal. Il ne sait pas assez d'anglais pour en dire davantage, pas assez pour nous dire s'il est venu ici tout seul ou avec sa famille.

Un Canadien qui vient ensuite se met à tempêter: "Si on en avait pas tant de ces gens-là, on pourrait trouver de l'ouvrage." Quelqu'un lui fait observer qu'on lui en a trouvé de l'ouvrage récemment et qu'il l'a refusé. L'homme passe en maugréant. On comprend qu'il n'était pas satisfait du salaire qu'on lui offrait.

C'est un blessé du travail qui s'amené, un bûcheron, 30 ans à peine, qui s'est donné un coup de hache au genou et qui, depuis six mois, souffre d'arthrite au coude. Sa jambe gauche s'atrophie et il boite. Cet homme n'a jamais pensé à réclamer une indemnité de son patron. Il ne sait même pas qu'il a droit à cela et il est tout surpris quand on le lui apprend. S'il fait maintenant une réclamation n'arrivera-t-elle pas trop tard?

Un autre est arrivé à Montréal du matin, venant de Fort-William. Il avoue franchement qu'il a voyagé à bord d'un convoi de marchandise et qu'il a fait une partie du trajet en s'accrochant à la charpente inférieure des wagons. Cet homme n'est pas originaire de Montréal mais de Hull où il prétend n'avoir plus de parents. Il a vingt-deux ou vingt-trois ans.

Après un Finlandais qui ne comprend pas un mot de français et pas un mot d'anglais, qui peut tout juste dire: *Finn*, survient un vétéran non pas de la dernière guerre, mais des guerres de l'Empire. Il est couvert de cicatrices. C'est un Canadien français. Il a fait la guerre du Sud-Africain et aussi la guerre de 1914, "celle-là", comme il dit. S'il faut en juger par ses cicatrices — il a le dos tailladé dans tous les sens, certaines cicatrices couvrant à peu près toute la longueur de l'échine — ce vétéran aurait presque mérité la *Victoria Cross*. Il ne l'a pas: il couche au refuge Meurling.

J'avoue que je n'ai pas d'affection particulière pour les retraités de la guerre avec pension; que je n'ai pas d'affection particulière pour les simples vétérans de la guerre, à cause de la préférence déraisonnable qu'on leur reconnaît dans le service civil. Il y a tout de même des cas pitoyables, où ces gens sont allés se battre parce que la majorité des gens de notre pays — supposément — l'ont voulu. Ceux qui ont été blessés, meurtris, ceux qui souffrent encore ont droit à notre sympathie. C'est le pays qui l'a voulu, c'est le pays qui doit payer, pour ceux qui souffrent, pour ceux qui sont écopés mais non pas pour les autres, surtout pas pour les officiers de parade. Il y a trop de Canadiens qui n'ont été ni soldats ni conscrits, qui n'ont pas voulu l'être, qui ont souffert de la guerre et qui en souffrent encore, pour que l'on offre à des gens qui ont simplement appartenu à l'armée, — ce qui ne prouve pas qu'ils aient souffert de la guerre, — des avantages exceptionnels. Que ne s'occupe-t-on des écopés militaires qui gisent à Meurling? Ça n'est pas la seule ville de Montréal, c'est tout le Canada qui est responsable de leur situation misérable.

Faut-il parler des tatouages des réfugiés de Meurling? On n'en finit pas de les décrire. La plupart des tatoués — l'Empire britannique ne saurait en être bien fier — portent l'Union Jack en bleu ou en rouge sur leurs biceps ou sur leurs omoplates. Ces impressions, qui doivent être douloureuses, ont dû se faire dans un moment d'exaltation loyaliste.

En passant chez le médecin, des réfugiés ont demandé — sans doute parce qu'ils étaient des habitués — des remèdes pour le rhume, la grippe, la constipation, le mal de gorge, etc. Le médecin ne leur refuse rien.

Après l'examen médical, les réfugiés enfilent une robe de nuit sans aucun bouton, qui fait penser à la tunique romaine. L'impression est d'autant plus forte si l'on voit dans cette tenue un certain nombre de réfugiés en train d'absorber une tranche de pain avec une tasse de café. Ces gens atablés donnent une idée de ce que pouvait être une foule romaine dans les cirques, avec l'agitation en moins sans doute, car ici la foule n'est pas mouvante mais très calme. Elle est silencieuse. C'est dans le plus grand silence que les réfugiés passent du réfectoire aux dortoirs. Là-haut on leur laisse quelques instants de liberté. Des groupes se forment autour des lits et l'on cause.

Le refuge Meurling serait-il le dernier salon où l'on cause? En tout cas les réfugiés de Meurling ne causent pas longtemps. Le couvre-feu survient de très bonne heure et chacun doit s'empresse de profiter de la charité sinon sombrer de moins hospitalière que leur procure la ville de Montréal.

Emile BENOIST

Province de Québec

COUR SUPERIEURE

District de Montréal

No 7425

Dame Léocadie Dubois, demanderesse, vs H. O. Patterson, défendeur.

Le 21ème jour de novembre 1930, à 11 heures de l'avant-midi au domicile dudit défendeur, au No 737 Ave Outremont, 41, en la cité d'Outremont, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en un gramophone, un set de ches-

terfield et meubles de ménage, etc.

Conditions: ARGENT COMPTANT.

LEO MIGNER, H.C.S.

Montréal, 12 novembre 1930.

Province de Québec

COUR DE CIRCUIT

District de Montréal

No 29077

Paul Lavigne, demandeur, vs F.-X. Lizotte, défendeur.

Le 21ème jour de novembre 1930 à 10 heures de l'avant-midi au domicile dudit défendeur, au No 7022 rue Delarochie en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en un gramophone, un set de ches-

terfield et meubles de ménage, etc.

Conditions: ARGENT COMPTANT.

LEO MIGNER, H.C.S.

Montréal, 12 novembre 1930.

Province de Québec

COUR DE CIRCUIT

District de Montréal

No 29077

Paul Lavigne, demandeur, vs F.-X. Lizotte, défendeur.

Le 21ème jour de novembre 1930 à 10 heures de l'avant-midi au domicile dudit défendeur, au No 7022 rue Delarochie en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en un gramophone, un set de ches-

terfield et meubles de ménage, etc.

Conditions: ARGENT COMPTANT.

LEO MIGNER, H.C.S.

Montréal, 12 novembre 1930.

Province de Québec

COUR DE CIRCUIT

District de Montréal

No 29077

Paul Lavigne, demandeur, vs F.-X. Lizotte, défendeur.

Le 21ème jour de novembre 1930 à 10 heures de l'avant-midi au domicile dudit défendeur, au No 7022 rue Delarochie en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en un gramophone, un set de ches-

terfield et meubles de ménage, etc.

Conditions: ARGENT COMPTANT.

LEO MIGNER, H.C.S.

Montréal, 12 novembre 1930.

Province de Québec

COUR DE CIRCUIT

District de Montréal

No 29077

Paul Lavigne, demandeur, vs F.-X. Lizotte, défendeur.

Le 21ème jour de novembre 1930 à 10 heures de l'avant-midi au domicile dudit défendeur, au No 7022 rue Delarochie en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en un gramophone, un set de ches-

terfield et meubles de ménage, etc.

Conditions: ARGENT COMPTANT.

LEO MIGNER, H.C.S.

Montréal, 12 novembre 1930.

Province de Québec

COUR DE CIRCUIT

District de Montréal

No 29077

Paul Lavigne, demandeur, vs F.-X. Lizotte, défendeur.

Le 21ème jour de novembre 1930 à 10 heures de l'avant-midi au domicile dudit défendeur, au No 7022 rue Delarochie en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en un gramophone, un set de ches-

terfield et meubles de ménage, etc.

Conditions: ARGENT COMPTANT.

LEO MIGNER, H.C.S.

Montréal, 12 novembre 1930.

Province de Québec

COUR DE CIRCUIT

District de Montréal

No 29077

Paul Lavigne, demandeur, vs F.-X. Lizotte, défendeur.

Le 21ème jour de novembre 1930 à 10 heures de l'avant-midi au domicile dudit défendeur, au No 7022 rue Delarochie en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en un gramophone, un set de ches-

terfield et meubles de ménage, etc.

Conditions: ARGENT COMPTANT.

LEO MIGNER, H.C.S.

Montréal, 12 novembre 1930.

VITTEL
GRANDE SOURCE
EAU MINÉRALE NATURELLE
La vie sédentaire, le surmenage engendrent l'acidité urique, cause de tant de misères de l'âge mûr.
VITTEL GRANDE SOURCE
à jeun et aux repas, est le contrepoison de l'acidité urique.
EN VENTE CHEZ VOTRE PHARMACIEN
Embouteillée aux Sources même à VITTEL (FRANCE)
Agent Général pour le CANADA
J. ALFRED OUMET
84, St-Paul Est, MONTREAL

Avis légaux

Province de Québec

COUR SUPERIEURE

District de Montréal

No 7425

Dame Léocadie Dubois, demanderesse, vs H. O. Patterson, défendeur.

Le 21ème jour de novembre 1930, à 11 heures de l'avant-midi au domicile dudit défendeur, au No 737 Ave Outremont, 41, en la cité d'Outremont, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en un gramophone, un set de ches-

terfield et meubles de ménage, etc.

Conditions: ARGENT COMPTANT.

LEO MIGNER, H.C.S.

Montréal, 12 novembre 1930.

Province de Québec

COUR DE CIRCUIT

District de Montréal

No 29077

Paul Lavigne, demandeur, vs F.-X. Lizotte, défendeur.

Le 21ème jour de novembre 1930 à 10 heures de l'avant-midi au domicile dudit défendeur, au No 7022 rue Delarochie en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en un gramophone, un set de ches-

terfield et meubles de ménage, etc.

Conditions: ARGENT COMPTANT.

LEO MIGNER, H.C.S.

Montréal, 12 novembre 1930.

Province de Québec

COUR DE CIRCUIT

District de Montréal

No 29077

Paul Lavigne, demandeur, vs F.-X. Lizotte, défendeur.

Le 21ème jour de novembre 1930 à 10 heures de l'avant-midi au domicile dudit défendeur, au No 7022 rue Delarochie en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en un gramophone, un set de ches-

terfield et meubles de ménage, etc.

Conditions: ARGENT COMPTANT.

LEO MIGNER, H.C.S.

Montréal, 12 novembre 1930.

Province de Québec

COUR DE CIRCUIT

District de Montréal

No 29077

Paul Lavigne, demandeur, vs F.-X. Lizotte, défendeur.

Le 21ème jour de novembre 1930 à 10 heures de l'avant-midi au domicile dudit défendeur, au No 7022 rue Delarochie en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en un gramophone, un set de ches-

terfield et meubles de ménage, etc.

Conditions: ARGENT COMPTANT.

LEO MIGNER, H.C.S.

Montréal, 12 novembre 1930.

Province de Québec

COUR DE CIRCUIT

District de Montréal

No 29077

Paul Lavigne, demandeur, vs F.-X. Lizotte, défendeur.

Le 21ème jour de novembre 1930 à 10 heures de l'avant-midi au domicile dudit défendeur, au No 7022 rue Delarochie en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en un gramophone, un set de ches-

terfield et meubles de ménage, etc.

Conditions: ARGENT COMPTANT.

LEO MIGNER, H.C.S.

Montréal, 12 novembre 1930.

Demain: JEUDI, 13 novembre 1930.

Saint Stanislas de Kostka, confesseur.

Lever du soleil, 6 h. 55.

Coucher du soleil, 4 h. 33.

Lever de la lune, 11 h. 20.

Coucher de la lune, 1 h. 40.

Pleine lune, le 6, à 5 h. 34 m. du matin.

Dernier quart, le 13, à 7 h. 33 m. du matin.

Nouvelle lune, le 29, à 5 h. 20 m. du matin.

Premier quart, le 28, à 1 h. 24 m. du matin.

LE DEVOIR

Le DEVOIR est tiré de la "Canadian Press", de l'"A. B. C." et de la "C. D. N. A."

DOUX	
MAXIMUM ET MINIMUM	
Aujourd'hui maximum 46.	
Même date 1929, dernier 48.	
Minimum aujourd'hui 20.	
Même date 1929, dernier 38.	
BAROMETRE	
10 heures a.m. 30.51.	11 heures a.m. 30.48.
Midi 30.45.	
Chiffres fournis par la Maison M.-R. de Meslé, 1610 St-Denis, Montréal.	

Ouverture du congrès de l'U.C.C.

Le R. P. Léon Lebel dit une messe solennelle ce matin, au Petit Séminaire de Québec — L'abbé Cyrille Gagnon prononce le sermon — M. Lalonde proclame les vainqueurs du concours de propagande — L'Union compte 16,350 membres et 386 cercles

Québec, 12 (D.N.C.) — Le congrès annuel de l'Union Catholique des Cultivateurs s'est ouvert ce matin à la chapelle extérieure du Petit Séminaire. L'U.C.C. étant une association franchement catholique, il convenait que d'aussi importants assises débutent au pied des autels. Une messe solennelle a été dite par le R. P. Léon Lebel, S.J., aumônier général de l'association, et un éloquent sermon de circonstance a été prononcé par M. l'abbé Cyrille Gagnon, directeur du Grand Séminaire.

Son Excellence le lieutenant-gouverneur Carroll et le président de l'U.C.C., M. Aldéric Lalonde, occupant des fauteuils à l'avant, Mgr Larouche, de Chicoutimi, et Mgr Verrault, de l'Islet, ainsi qu'une cinquantaine de membres du clergé avaient pris place dans le chœur.

Le drapeau de l'Association avait été installé en face du maître autel, dans le chœur et la coquette chapelle était brillamment illuminée. Un joli programme de chant a été rendu à l'orgue.

Environ trois cents délégués étaient venus de toutes les parties de la province pour assister au congrès.

LE SERMON

Dans son sermon, M. l'abbé Gagnon invita les membres de l'U.C.C., à pratiquer la charité mutuelle et tout particulièrement sous les trois formes suivantes: charité de bienveillance, charité de bienfaisance et charité d'indulgence. Il avait choisi pour texte de son sermon ces paroles des livres saints: Pardessus tout ayez la charité qui est le lien de la perfection.

C'est toujours un spectacle édifant et réconfortant, dit-il, qu'un groupe d'hommes agglomérés au pied des autels pour déposer leur hommage à Dieu. Mais ce spectacle est plus beau encore quand il s'agit d'un groupe comme le vôtre. Vous êtes le cœur de la race.

M. l'abbé Gagnon ajoute que l'Église et l'État s'intéressent à l'Union des cultivateurs et qu'il n'est pas de leur devoir de ne pas donner de meilleure preuve que la présence de S. Ex. le lieutenant-gouverneur et de nombreux membres du clergé à la cérémonie d'ouverture du congrès.

Le prédicateur parle ensuite de la charité mutuelle et leur indique trois formes de charité: la charité de bienveillance, de bienfaisance et d'indulgence.

"La première, dit-il, unit les cœurs, tandis que l'égoïsme les divise. Au sein de votre association vous avez besoin de gens bienveillants les uns pour les autres.

"Vous devez vous aimer les uns les autres, respecter vos chefs, collaborer avec eux."

M. l'abbé Gagnon ajoute qu'il n'est pas suffisant d'être bienveillant pour son prochain, mais qu'il faut encore chercher à lui faire du bien. Les cultivateurs ont besoin de s'entraider. La coopération est nécessaire. Vous devez mettre en commun vos connaissances, vos talents au profit de tous. Voilà la charité de bienfaisance qui élargit le cœur. Chacun des membres d'une association comme la vôtre qui met ses efforts au profit de tous, est le premier à bénéficier de sa charité. Les deux grands ennemis de l'amour de bienfaisance, vous les connaissez, c'est l'égoïsme et la jalousie. Il faut que tous gentement fassent de leur part. Si vous avez dans le cœur cet amour de bienfaisance, votre association sera un succès.

Délégations auprès de l'exécutif municipal

Le comité exécutif a reçu ce matin une délégation d'Athlétisme. M. Legault, porte-parole de la délégation, a demandé une double voie rue Saint-Laurent jusqu'à la rue Kelly. M. Bray lui a répondu comme au conseil hier que le comité fera son possible pour faire installer cette double voie au printemps.

Une délégation est venue du quartier Papineau: elle a demandé qu'on empêche les marchands de musiques d'installer des haut-parleurs dans les fenêtres; ces musiques troublent la rue, et nuisent aux propriétaires des environs. M. Bray a répondu qu'il a reçu mille plaintes en ce sens et qu'un règlement est devant le conseil pour remédier à cette situation.

Cet après-midi se réuniront les commissions des travaux publics et des expropriations.

Aux Indes

Bombay, Indes, 12 (S.P.A.) — La conférence indienne de Londres, cela va de soi, est presque l'unique sujet de conversation dans les milieux indiens et occupe la première place dans les journaux.

Leur chef Gandhi étant toujours emprisonné, les nationalistes maintiennent leur attitude d'hostilité à l'égard de la conférence, à laquelle d'ailleurs il n'a pas voulu se faire représenter. Toutefois un organe nationaliste déclare que la conférence en tant que telle ne pourrait en devenir véritablement par la proclamation d'une amnistie générale et par une modification des sentiments de la Grande-Bretagne.

Un emprunt de \$800,000

LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE L'ACHAT DE L'IMMEUBLE DES FRÈRES DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL, ENTRE LES RUES DE MONTIGNY, SAVOIE, ONTARIO ET PROVIDENCE, POUR L'OUVERTURE DE LA RUE DE BERRI — MM. TREPANIER ET DESROCHES DEMANDENT D'AJOURNER LE DÉBAT

Le conseil a adopté hier après un long débat le règlement pourvoyant à un emprunt de \$800,000 pour l'acquisition de l'immeuble des Frères de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul de Montréal, situé entre les rues de Montigny, Savoie, Ontario et Providence.

La ville avait une option qui finissait aujourd'hui pour l'achat à l'amiable de l'immeuble au prix de \$725,000, soit \$1.87 le pied carré. M. Auger, échevin du quartier intéressé, a donné la plus complète explication de la question. De toutes les offres qui ont été faites pour cette propriété, celle-ci est la plus avantageuse, aucune n'ayant été acceptée à moins de \$2 le pied.

L'ancienne administration n'était pas opposée à l'achat à \$2 le pied, puisque le 27 février 1928 M. Desroches écrivait à M. Perron lui disant n'avoir pas d'objection à ce que la législature donne à la cité de Montréal le pouvoir de faire cette transaction.

L'ancien comité exécutif avait demandé à M. Grépeau de donner instructions à M. Terreault de faire l'emprunt exécutif actuel, voulant éviter les intermédiaires, à la charge de la ville. M. J.-H. Lafranchise, de prendre l'option sur cette propriété. Les Frères ont déjà refusé de vendre cette propriété pour \$2,500,000.

Les terrains, rue Ontario, se vendent \$7 le pied, ceux de la rue de Montigny, de \$3 à \$6 le pied: est-ce que nous ne faisons pas une bonne affaire en achetant à ce prix?

Cette amélioration est demandée par les principaux hommes d'affaires de la partie centrale de Montréal, des hommes qui possèdent 16 millions des 21 millions d'évaluation du quartier Saint-Jacques. Si l'ancienne administration avait ouvert la rue de Berri il y a 10 ans, nous aurions \$125,000 de taxes additionnelles, chaque année.

M. Legault blâme le comité exécutif de vouloir acheter cette propriété \$725,000 alors qu'il y a tant de chômage. M. Savignac dit que le C. N. R. consacrait les octrois à acheter des propriétés, vous en faites autant. Sur ce montant, \$10,000 vont à l'entretien de la ville comme commission. M. Legault trouve cette commission beaucoup trop forte.

M. TREPANIER

M. Trepanier se dit en faveur de cet achat, comme il serait en faveur de l'achat de toutes les propriétés des communautés religieuses à Montréal, parce que ces propriétés nous enlèvent des revenus, et que les taxes seraient mieux réparties sans elles entre les propriétaires; il ajoute que les communautés pourraient s'installer plus avantageusement, à tous les points de vue, à la périphérie de la ville ou à la campagne. Mais il demande d'attendre qu'on connaisse les besoins du tramway et des tunnels souterrains, le plan d'ensemble que préconiserait la commission d'urbanisme. Il reproche aux hommes d'affaires de l'est — l'Est Central Enregistré — de ne pas être venus exposer leur projet devant le conseil.

On parle d'un immense stadium, d'une salle de concerts, qu'on construirait sur le résidu du terrain. Nous voudrions bien être au courant des projets. On ne me fera pas croire que la transaction ne peut pas être retardée; l'option actuelle peut être maintenue un mois, deux mois, cinq mois. Je suis prêt à voter cet achat, je ne dis pas que c'est trop cher, mais je voudrais avoir tout le projet devant moi pour voter; il demande qu'on retarde l'affaire deux ou trois jours pour permettre aux hommes d'affaires de l'Est de se présenter devant le conseil.

M. HOUE

M. Houe dit que s'il y a des intermédiaires entre la ville et les Frères, aujourd'hui, c'est la faute de l'ancienne administration. Il y a sur cette propriété une option qui ne se terminera qu'en 1934, et sur le montant de la vente, les Frères devront payer la commission du notaire Bélanger.

C'est le plus beau développement que l'est ait jamais entrepris, dit le maire, et je crois que d'ici la prochaine élection nous pourrions arriver devant le public avec des profits.

M. DESROCHES

M. Desroches admire l'habileté du maire qui trouve toujours le moyen de rejeter les torts sur l'ancienne administration. Je ne suis pas contre la transaction, dit-il, mais j'aurais voulu être informé; j'ai demandé des détails cet après-midi à 1 heure et demie et on ne m'en a pas donné. La transaction peut être retardée parce qu'il n'y a que la ville qui puisse acheter cette propriété. Et la preuve qu'il n'y a que la ville c'est que la vente est faite à condition que la propriété ne soit livrée que dans deux ans. Enfin M. Desroches dit qu'il préfère à cette transaction l'achat de la Montclair Water and Power. Il se dit confiant qu'en décembre le rapport indiquera un million et demi de profits avec la M. W. and P.

M. BRAY

M. Bray dit qu'il a refusé de traiter avec des intermédiaires, qu'il

La commission du désarmement

LE JAPON S'OPPOSE À LA LIMITATION DU MATÉRIEL MILITAIRE DE TERRE — LA RUSSIE APPUIE LES ÉTATS-UNIS

Genève, 12 (S.P.A.) — Le délégué du Japon à la commission préparatoire de désarmement, N. Sato, a annoncé aujourd'hui que son gouvernement s'oppose à la limitation du matériel militaire de terre, parce qu'il estime que la limitation des effectifs est un désarmement suffisant.

M. Sato a expliqué que son gouvernement s'oppose à la limitation du matériel tant par des moyens directs que par les restrictions budgétaires. Il a ajouté qu'il croit que l'opinion publique japonaise n'accepterait pas l'arrangement "inégal" que contient la proposition faite par le délégué des États-Unis, M. Gibson, de limitation directe pour les États-Unis et de limitations budgétaires pour les pays qui préféreraient ce dernier moyen.

Le délégué des Soviets, Maxim Litvinoff, a affirmé que sans une véritable limitation de l'outillage de guerre la solution du problème des armements reste impossible. Il a exprimé la crainte de voir la commission renoncer à toute limitation de n'importe quel matériel de guerre.

Il a ajouté que les Soviets appuient la combinaison Gibson de limitation directe de l'outillage et de limitation par restrictions budgétaires et compte sur l'opinion publique pour modifier, avant la conférence générale, l'attitude de certains gouvernements.

Sir Robert Borden, délégué du Canada, avait exprimé l'opinion qu'il est difficile de concevoir un projet d'entente qui ne contiennent pas la limitation de l'outillage de guerre et qui soit quand même satisfaisant pour tout le monde. Le Canada, a-t-il dit, trouve la limitation directe plus pratique, mais il est prêt à appuyer la méthode que la commission adoptera.

Les délégués des États-Unis, de Grande-Bretagne et de l'Italie, ayant exprimé l'attitude de leur gouvernement respectif hier n'ont pas pris part au débat d'aujourd'hui.

La canonisation de P. Félicie de Andreis

Cité Vaticane, 12 (S.P.A.) — La Congrégation des Rites commence l'instruction du procès en canonisation du Père Félicie de Andreis, premier supérieur des Lazaristes aux États-Unis.

Le Père de Andreis naquit au Piémont, Italie, en décembre 1778 et mourut à Saint-Louis, États-Unis, le 15 octobre 1820. C'est en 1816, en compagnie de cinq autres religieux, que le Père de Andreis établit sa congrégation aux États-Unis. Le Père de Andreis se rendit d'abord à Baltimore, il séjourna ensuite à Louisville et, en 1818, alla se fixer à Saint-Louis. La Congrégation des Rites a commencé en 1900 l'examen de ses vertus.

Feu M. Jos. Desautels

Saint-Hyacinthe, 12 (D.N.C.) — Un industriel de Saint-Hyacinthe, M. Joseph Desautels, est décédé, à l'âge de 54 ans. Il était propriétaire de la "Crémérie de Saint-Hyacinthe". Outre sa femme, née Antoinette Courchesne, il laisse ses fils, Clément, Jean-Michel, Paul, Maurice, et Charles-Henri, tous de cette ville, ainsi que deux filles, Mlle Marie-Ange et Pierrette. Il laisse aussi ses frères: Ernest, Rodolphe et Armand, de Sainte-Rosalie; ses sœurs: Mme Clément Lusigny (Adeline), Mme Hector Girard (Albina), et Mlle Cécile Desautels, également de Sainte-Rosalie. Les funérailles auront lieu vendredi matin à la cathédrale de Saint-Hyacinthe, à 9 h. 30.

Feu Madame Emile de Lorimier

Nous apprenons la mort de Mme Emile de Lorimier, née Victoria Ducharme, survenue à Priceville, à l'âge de 74 ans et huit mois. Elle était la veuve d'Emile de Lorimier, la sœur de feu Narcisse Ducharme et la tante du juge Albert de Lorimier.

Les funérailles auront lieu à Montréal demain matin à Sainte-Geneviève, après l'arrivée du train de Mont-Joli, à 9 h. 10. Le convoi funéraire partira de la gare. Le Devoir offre ses condoléances aux familles de Lorimier et Ducharme.

Le prince de Galles à bord du Do-X

Calshot, Angleterre, 12 (S.P.A.) — Le prince de Galles s'est rendu en hydroplane pour visiter le Do-X, ce matin. Le paquebot aérien s'est envolé quelques minutes après, dans la direction de l'île de Wight, avec le prince à son bord.

Prévisions atmosphériques

Toronto, 12 (S.P.C.) — On annonce du temps nuageux et doux pour demain dans la région de Montréal, avec des averses.

Il n'a pas voulu passer par l'option du notaire Bélanger. Enfin M. Biggar soumet pour faire un scandale il faut deux parties, et il se refuse à croire que l'une des deux parties au moins, les Frères, ait pu s'y prêter.

Trois réunions oppositionnistes

A DRUMMONDVILLE, VALLEY-FIELD ET QUÉBEC

La fin de semaine sera particulièrement active pour l'opposition provinciale, qui tiendra trois assemblées, à Drummondville, à Valleyfield et à Québec.

Samedi après-midi, M. Camillien Houde parlera à une assemblée régionale, à Drummondville, qui commencera à 2 hrs. Parmi ceux qui accompagneront le chef de l'opposition, on mentionne: MM. Maurice Duplessis, député des Trois-Rivières; Laurent Barré et les orateurs locaux, dont MM. Napoléon Garceau, c. r.; Jos. Marier, c. r.; et autres.

En plus du comté de Drummond-Arthabaska, les comtés voisins, Bagot, Nicolet et Yamaska, enverront des délégations et les candidats conservateurs de ces comtés aux récentes élections fédérales, MM. Paul Comtois, le Dr Léon Gauthier, et l'avocat Alfred Gaudet adresseront aussi la parole.

Dimanche, M. Houde, accompagné de plusieurs de ses anciens collègues et du nouveau député des Deux-Montagnes, M. J.-Paul Sauvé, sera à Québec où il sera le principal orateur à une grande assemblée qui aura lieu à 2 heures de l'après-midi.

A Valleyfield, l'Association de la jeunesse conservatrice du comté de Beauharnois, récemment fondée, sera officiellement inaugurée, dimanche après-midi, au cours d'une assemblée régionale qui se tiendra dans la salle de l'hôtel de ville. Les orateurs seront MM. Aldéric Blain, député de Dorion; Aimé Guertin, député de Hull; Alcide Boissonneault, avocat, ancien candidat; J. Proulx, notaire; P.-A. Bonhomme, et Gérard Thibault, secrétaire de l'Association des jeunes conservateurs de Montréal. Des orateurs locaux seront aussi au programme. L'assemblée commencera à 2 heures.

Banquet à MM. Duranleau et Sauvé

Le 27 courant, le Club Arthur Sauvé offrira un banquet à ses officiers honoraires, M. Arthur Sauvé, ministre des postes, et M. Alf. Duranleau, ministre de la marine.

Le banquet aura lieu à l'hôtel Mont-Royal et il commencera à 7 heures 30.

Pour informations, on est prié de s'adresser à M. J. E. Bienvenu, secrétaire, 7419 rue Saint-Denis, Galumet 9664, ou à M. J. H. Michaud, président, 84 onet, rue Notre-Dame, Lancaster 5826.

Demain soir

LE COURS DE M. L'ABBE GROULX

Demain soir, à l'Université de Montréal, rue Saint-Denis, cours d'histoire du Canada de M. l'abbé Groulx. Sujet: La Question des Ecoles du Manitoba.

Entrée libre. Dames et messieurs sont invités. Le cours commencera à huit heures et quart.

Les réparations allemandes

Berlin, 12 (S.P.A.) — La préparation, par le comte des relations étrangères du Reichstag, d'un dossier sur le paiement des réparations de guerre ne signifie en aucune façon que l'Allemagne se prépare à demander la révision des accords au sujet des réparations. Il s'agit simplement d'un procédé de routine occasionné par la dissolution de l'ancien Reichstag et la réunion du nouveau. Il s'agit simplement, en somme, de mettre à date le dossier qui existait déjà.

Costes et Bellonte font leur tour de France

Le Bourget, 12 (S.P.A.) — Costes et Bellonte s'en vont à bord du Point d'Interrogation pour un tour de France. Ils se rendront à Douai, Lille, Metz, Strasbourg, Marseille, Bordeaux, Rouen et autres villes.

Accusés de vol de marchandises

Lucien Trotter, Plouffe et Marchand ont comparu ce matin devant le juge Marin sous l'accusation de s'être introduits dans la manufacture de M. Joseph Mailoux, à Saint-Jean sur Richelieu, et d'y avoir volé des marchandises évaluées à \$2,000. Ils ont protesté de leur innocence et leur enquête a été fixée au 19. Ils passeront trois jours aux bureaux de la sûreté provinciale entre temps.

S. G. Mgr Villeneuve

Québec, 12. — S. G. Mgr Villeneuve, évêque de Gravelbourg, recevra, demain soir, le diplôme du docteur honoraire en théologie, au cours de la séance de l'Académie Canadienne de Saint-Thomas d'Aquin.

Nouveauté

Nous venons de recevoir les Ébauches critiques du R. P. M.-A. Lamarche, O.P. Ce volume a obtenu le prix David de 1930. Il serait oiseux d'insister sur sa valeur: le P. Lamarche est universellement connu et le jury du prix David n'a fait que ratifier le sentiment du public en lui décernant un prix.

La conférence indienne

ALLOCUTIONS DU ROI DU PREMIER MINISTRE DE GRANDE-BRETAGNE ET DE QUELQUES AUTRES DÉLÉGUÉS

Londres, 12 (S. P. A.) — En ouvrant la conférence indienne, le Roi a dit:

C'est pour moi une grande satisfaction de souhaiter la bienvenue aux gouverneurs de mon Empire, aux représentants des princes, des chefs et des peuples des Indes, délégués à cette conférence avec mes ministres et des membres des autres partis composant le Parlement.

Plus d'une fois le souverain a convoqué les sentinelles des Indes, mais jamais avant ce jour les hommes politiques britanniques et les gouvernements des Indes ne se sont réunis comme présentement autour d'une seule table, pour discuter le futur système de gouvernement des Indes et chercher une entente pour guider notre Parlement au sujet des fondations de ce nouveau gouvernement.

Il y a près de dix ans, dans un message à ma Législature indienne, j'ai souligné la signification de son institution sous la constitution indienne d'alors. Dix ans sont une brève période dans la vie de n'importe quelle nation, mais en cette dernière décennie il s'est produit non seulement aux Indes, mais dans toutes les nations formant le Commonwealth britannique une accélération et un accroissement des idées et des aspirations de nationalité qui échappent à la mesure ordinaire du temps. Il ne serait donc pas étonnant pour les hommes de cette génération qu'il soit devenu nécessaire d'examiner les résultats de ce qui a commencé il y a dix ans et d'effectuer une nouvelle préparation de l'avenir.

Vous aurez sous les yeux les résultats du travail de la commission que j'ai nommée pour l'examen de la situation et aussi d'autres travaux en vue de la solution du grand problème que vous envisagez.

Vous n'avez pas besoin que je souligne le caractère important de la tâche que vous commencez. Chacun de vous, comme moi, se rend compte des résultats que vos délibérations peuvent avoir pour tout le Commonwealth britannique. La commission d'intérêt me fait intervenir. La présence aujourd'hui de représentants de mon gouvernement dans tous les pays frères du Commonwealth sont d'un heureux augure.

Je suivrai maintenant le cours de vos travaux avec le plus vif intérêt, non toutefois sans anxiété, mais aussi avec une grande confiance. Les conditions matérielles où se trouvent mes sujets aux Indes m'affectent profondément et occuperont ma pensée pendant vos délibérations.

Je pense aussi aux justes réclamations de majorité et de minorité d'hommes et de femmes de citoyens et travailleurs du sol, de propriétaires et de locataires, de forts et de faibles, de riches et de pauvres, des castes et des croyances.

Je me soucie profondément de tout cela. Je ne peux pas douter que l'institution du gouvernement autonome se trouve dans la transformation de réclamations aussi divergentes en obligations mutuelles et dans la reconnaissance et la satisfaction de ces réclamations. J'espère que le futur gouvernement des Indes exprimera les excellentes aspirations de ce pays.

Vous vous souvenez inscrits dans l'histoire comme ceux d'hommes qui ont bien servi les Indes et dont les labours auront accru le bonheur et la prospérité de mon peuple bien-aimé tout entier. Je prie la Providence de vous accorder sans mesure la sagesse, la constance et la bonne volonté.

M. RAWSEY MACDONALD

Le premier ministre a d'abord rappelé que de temps à autres les rois et hommes politiques de Grande-Bretagne ont affirmé que la tâche de la Grande-Bretagne aux Indes était de préparer ce pays au gouvernement autonome.

Nous sommes réunis, a continué le premier ministre, pour enregistrer, dans une entente, la reconnaissance du fait que les Indes ont atteint un point particulier dans son évolution constitutionnelle. Quel que soit cette entente, d'aucuns diront qu'elle n'est pas assez bonne; d'autres, qu'elle est outrée. Laissons dire. Nous devons hardiment en appeler à une opinion publique intelligente et bien informée.

Après avoir souligné les difficultés de la tâche de la conférence, il a fait observer que les peuples du Commonwealth ont affronté tous les problèmes inhérents au développement de la liberté et que malgré cela, l'Empire reste un dans sa diversité, grâce aux adaptations mutuelles. L'association des princes pour la première fois, dans une assemblée, symbolise, a-t-il dit, la fonte graduelle des Indes en un tout.

Le premier ministre a ensuite signalé comme preuve indéniable du progrès politique des Indes dans le Commonwealth le fait de la conférence en table ronde.

AUTRES DISCOURS

Plusieurs autres délégués ont parlé. Le maharajah de Cachemire a rappelé que les princes indiens veulent garder le lien britannique. Pour les Indes comme pour la Grande-Bretagne, cette conférence ne doit pas se terminer par un échec, a-t-il dit.

Le juriste Srinivasa Sastri, délé-

La baisse reprend

New-York, 12 — Le marché n'a pu conserver sa vigueur d'hier et à la suite de rapports voulant que l'activité diminue encore dans l'industrie de l'acier, le mouvement de vente a recommencé avec vigueur, surtout dans les utilités, les vivres et les amusements.

American Telephone a dégringolé de 4 points à un bas jamais touché depuis trois ans. National Biscuits et General Electric ont perdu 2 points chacun, Radio, Paramount, J. C. Penny, chacun un point, tous à de nouveaux bas niveaux. U. S. Steel a reculé de près de 2 points. Les cours ont débuté avec lourdeur, se sont un peu repris ensuite pour reculer plus lourdement sous les attaques des baissiers encouragés du fait que l'activité devenait presque nulle en hausse.

EN BOURSE LOCALE

Le marché est plus faible

Le marché local a été moins actif et plus faible ce matin. Toutefois les changements se réduisent à quelques fractions dans la plupart des cas. Au nombre des titres qui fléchissent on remarque Brazilian, Nickel, Montreal Power, Aitibi, Massey Harris, Dominion Bridge, Power Corporation, Shawinigan et nombre d'autres. Pacifique Canadien, McGill Frontenac et Canadian Industrial Alcohol s'améliorent légèrement.

La crise politique en Belgique

Bruxelles, Belgique, 12. (S.P.A.) — Le roi Albert a reçu aujourd'hui les présidents et les chefs de parti des deux Chambres afin de les consulter pour en arriver à un règlement de la crise ministérielle.

La presse catholique a blâmé le cabinet d'avoir démissionné, cédant ainsi aux injonctions d'une fédération locale sur une question purement administrative. Les libéraux prétendent, eux, qu'il s'agit d'une question de principe et ils seraient disposés à régler une fois pour toutes la question de langue en Belgique.

On sait que le cabinet s'est divisé sur la question de l'usage de la langue flamande, qui se parle dans le nord de la Belgique, dans les écoles supérieures ou le français est la langue officielle.

Sentences

Le juge Marin a condamné Noël Deslauriers, coupable d'avoir passé des faux chèques, à un an de prison aux travaux forcés. L'accusé n'en était pas à sa première offense et en rendant son jugement le président du tribunal a fait remarquer qu'il espérait bien que cette dernière leçon lui servirait.

Arthur Desjardins, Richard White et Clarence Barker ont été condamnés par le juge Monet ce matin, le premier à deux ans de pénitencier et les deux autres à cinq ans. Ils avaient commis différents vols dans des magasins à Waterloo, Magog et Lachute.

Le Do-X partira vendredi pour Bordeaux

Calshot, 12 (S. P. A.) — Claude Dornier annonce que le Do-X partira de Calshot, Angleterre, vendredi pour Bordeaux, troisième étape de son envolée vers New-York.

M. MacDonald paraissait fatigué

Londres, 12 (S.P.A.) — Le premier ministre Ramsay MacDonald paraissait extrêmement fatigué lorsqu'il a lu son discours à la conférence indienne, aujourd'hui.

Jour de deuil à Karachi

Karachi, Indes, 12 (S.P.A.) — En guise de protestation contre la conférence de Londres, aujourd'hui a été observé comme jour de deuil chez les Indiens de cette ville.

LA RADIO

CONCERTS DE MERCREDI

WEAF
6 h. 05 p.m. L'ORCHESTRE NOIR ET OR. (Direction Ludwig Laurier). — Prélude à l'acte III (Lohengrin), de Wagner. Valse triste, de Sibelius. Sérénade, de Schubert. Largo (Symphonie du Nouveau-Monde), de Dvorak. Valse (Suite de ballet), de Tchaikovsky. Réve de valse, de Strauss. La Malquerida, de Liszt. Suite norvégienne, de Schytte.

8 h. 30 p.m. CONCERT MOBIL-OIL. (Direction Nathaniel Shilkret). — Danse de guerre des Zoulous. Danse africaine, de Coleridge-Taylor. Fuzzy-Wuzzy, de Speaks. Danse orientale, de Herbert. Causerie: "With the Bushmen in Kalahari Desert". Desert dawn, de Phillo. Marche égyptienne, de Strauss.

9 h. p.m. PROGRAMME HALSEY-STUART. — Rondo bohémien (quatuor de piano), de Brahms. Sérénade, de Haydn. Second régent, de Reeves. Schoen Rosmarin, de Kreisler. Extraits (Cavalleria Rusticana), de Mascagni.

10 h. 30 p.m. PROGRAMME COCA-COLA. (L'orchestre Léonard Joy). — I'm learning a lot from you, de McHugh. Dear old pal of mine, de Green. Adelaide, de Callega. Princeton-Yale selections, "Princeton Cannon song", de Hewitt-Osborne. Boola-Boola, de Hirsch. Le début de la passion (Mme Sherry), de Hoschna. Song of my heart, de Hanley. An armchair with an armful of you, de Gordon.

7 h. 15 p.m. — PROGRAMME DES VIKINGS. — Direction William Wirges. Drifting on the Avalon, de Rich. Valse chromatique, de Godard. Vieille guitare, vieux refrain, de Moret. Wasting my love on you, de Warren.

8 h. p.m. — THE YEAST FOMERS. (L'orchestre Harry Kogen). — Go home and tell your mother, (Love in the rough), de McHugh. Sérénade, de Toselli. Asleep in the deep, de Petrie. I'm yours (Leave it to Lester), de Green. Extraits: Whoopie, de Donaldson. Wasting my love on you, de Warren. Jack in the box, de Bierman. After all, de Newman-Young. Liza Lee (Big boy), de Sept.

11 h. p.m. L'HEURE DU COUCHER. (Direction Ludwig Laurier). Pompe et circonstance, d'Elgar. Moszkowskiana, de Moszkowsky. Madrigal, de Simonetti. Nouvelle Vienne, de Strauss. Extraits (Carmen), de Bizet. Romance, de Gruenard. Sérénade, de Toselli. Amour, de Schubert. Elégie, de Liszt. Aria (Sonate en fa mineur), de Schumann.

Canadien à l'honneur

L'épreuve d'élimination du grand concours de chant, organisé par l'Atwater Kent National Radio Audition, s'est terminée vendredi le 31 octobre dans les studios de la National Broadcasting Company, à New-York. Le résultat de ce concours d'élimination vient d'être rendu public. C'est un Canadien, Raoul Nadeau, baryton, qui, avec la soprano, Rose Tentoni, se classe en tête des concurrents.

La pièce de concours chantée par Raoul Nadeau était la "Vision fugitive", de Massenet, et celle rendue par Mlle Tentoni: "Pace, pace, mio Dio", de Verdi.

Les deux vainqueurs de l'est de New-York, devront, mercredi et jeudi, les 19 et 20 novembre, affronter les vainqueurs du district nord, pour les "finales nationales" du concours.

Discours d'Alfred-E. Smith

L'ex-gouverneur A.E. Smith parlera au poste WJZ, mercredi soir, à 9 h. Il fera un appel en faveur des chômeurs. M. Smith est un membre du comité exécutif de l'Emergency Employment Committee, dont les efforts tendent actuellement à trouver 2.000.000 de jours de travail à \$3.00 chacun, pour les chômeurs mariés de New-York.

CONCERTS DE JEUDI

WEAF

7 h. p.m. THE MID-WEEK FEDERATION HYMN SING. (Direction Arthur Billings). — Angel voices ever singing, de Sullivan. Praise Him, Praise Him, de Allen. L'imense firmament, de Haydn. Praise the Lord, His Glories Show, de Williams. Joy to the world, de Haendel. White angels bless thee, folklore suisse. Prière, de Mozart. Saint, Saint, Saint, de Dykes.

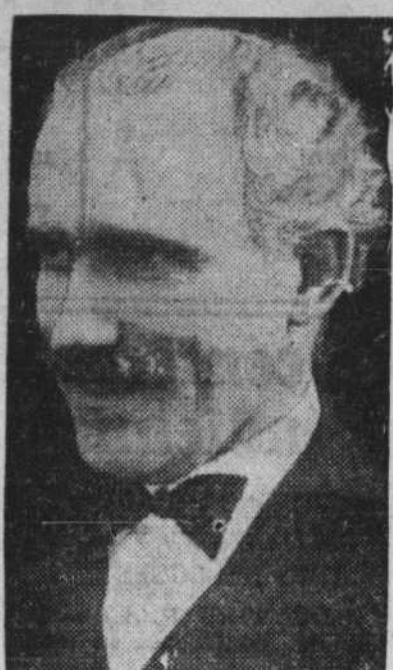
7 h. 30 p.m. PROGRAMME NIAGARA-HUDSON (Direction William Merrigan Daly). — Chanson des Vagabonds, (The Vagabond King), de Friml. Allah's holiday, (Katinka), de Friml. Valencia, de Padilla. Ginger Bread Brigade, de De Leath. Valse (Bitter sweet), de Coward.

9 h. p.m. THE ARCO BIRTHDAY PARTY. — Danse polonaise no 1, (Prince Igor), de Borodin. Requiem, de Homer. Roses of Picardy, de Wood.

9 h. 30 p.m. Jack Frost's Melody Moments. Extraits (Monte Carlo), de Whiting; extraits (Those three French girls), de Meyer. Live and love today (Madame Satan), de King. Caprice viennois, de Kreisler. Sylvia, de Speaks. Sunshine of your smile, de Ray. Extraits (Pinafore), de Sullivan.

7 h. 30. PROGRAMME "MAXWELL HOUSE". (Direction Willard Robinson). — Beside a babbling brook, de Donaldson. Menuet en sol, de Paderewsky. Nuit profonde, de Vallée. Crying Water, de Hamblen. "Tain't so, honey, tain't so", de Robinson. When you're away (The only girl), de Herbert.

10 h. p.m. SERIE D'OPERAS "VICTOR HERBERT". Au programme: "The Debutante" opérette en 2 actes, de Victor Herbert. Distribution: (Elaine), Mary McCoy; (Irma), Ivy Scott; (Middy): Gila Erstinn; (Ezra Bunker):



ARTURO TOSCANINI, le nouveau directeur de la New York Philharmonic Symphony Orchestra, qui dirigera la saison de concerts de donnera ce corps de musique, aux postes du réseau Columbia, cette année.

Frank Noulan; (Larry): Charles Harrison; (Philip): Edward Willet; (Marquis): Walter Preston; (Godfrey): Earl Waldo; (Bosun): Earl Waldo.

11 h. p.m. L'HEURE DU COUCHER. (Direction Ludwig Laurier). — Symphonie en sol mineur, de Mozart. Deutscher Tanz, de Von Dittersdorf. Nocturne, opus 48, no 1, de Chopin. Rhapsodie slave, de Friedman. Intermezzo, (Goyescas), de Granados. Elégie, de Miersch. Hymne au soleil, de Rimsky-Korsakoff. Le chant d'amour du Bédouin, de Pinsuti.

PROGRAMMES DE MERCREDI

Postes locaux

CKAC

5.45 Causerie de M. J. Massé.
6.00 Nouvelles, bourse, température, sommaire des programmes de la soirée.
6.10 Récital d'orgue du studio.
6.30 Programme Lynn Oil Burner.
7.00 Programme des Northeastern Troubadours.
7.45 Programme Eskimo Pie.
8.00 Programme Bachelor's Cigar.
8.30 Les Orient Serenaders.
9.00 Concert de la St. George Society.
10.30 "Au seuil du rêve", par l'orchestre CKAC.
11.30 Danse du Windsor.

CFCF

4.00 Programme Better Service.
5.00 Musique Hartney's Eventide.
5.55 Température, programme.
6.00 L'heure du crépuscule.
7.00 Fermeture de la bourse.
7.15 L'oncle Willard.
7.30 Concert de l'orchestre Mont-Royal.
8.30 Musique populaire.
9.00 Orchestre de danse.
10.00 Les Maîtres de la musique Marcini.
11.00 Température, annonce de l'heure.

PROGRAMMES DE JEUDI

Postes locaux

CKAC

8.00 L'heure du déjeuner.
10.30 L'ouverture de la bourse et rapport des conditions atmosphériques pour l'aviation.
10.45 Disques.
11.00 L'heure exacte et le menu quotidien (causerie dans les deux langues).
11.15 Programme Tintex.
11.30 Nouvelles, température, disques.
12.00 Le concours Borden.
12.30 Bourses de Montréal et de New-York.
12.40 Récital d'orgue Ogilvie.
3.45 Fermeture de la bourse, heure exacte.
5.30 Orchestre de concert du Ritz-Carlton.
6.00 Nouvelles, bourse, température, sommaire des émissions de la soirée.
6.10 Concours spécial de la maison Borden; Temple Radio.
6.30 Rapport fédéral sur les marches (bilingue).
7.00 Programme Macdonald Blend.
8.00 Musicale Laberge et Chevalier.
8.30 Concours Supertest.
9.00 L'orchestre de la compagnie Neilson Chocolate.
10.00 L'heure du C.N.R.
11.00 Orchestre du Mont-Royal.
11.30 Musique d'orgue du studio.

CFCF

11.00 Mélodies du matin.
11.45 Programme Miss Labranche.
12.15 Maison Filatrault.
12.30 L'ensemble du déjeuner.
1.00 Bourse.
1.15 Therenoid Old Timers.
2.00 L'heure du radio Wilder.
3.00 Programme de la salle Ross.
4.00 Programme Better Service.
5.00 Musique Hartney's Eventide.
5.55 Température, programme.
6.00 L'heure du crépuscule.
7.00 Fermeture de la bourse.
7.15 Gray's Women's Wear.
7.30 Concert de l'orchestre Mont-Royal.

8.00 Buckingham Boosters (de CKAC, Toronto).
8.30 Récital d'orgue de la salle Tudor.
9.30 Whiz Gold Band Anti-Freeze.
10.00 Danse du café Mandarin.
11.00 Température, annonce de l'heure.

Soirée à l'Ange-Gardien

Samedi prochain aura lieu à l'Ange-Gardien, de Rouville, une soirée artistique à laquelle prendront part MM. Conrad Gauthier, Hector Charland, René Delisle, Sylvia Alarie et le professeur Robert Adrien.

Il y aura musique, chant, monologues, prestidigitation, opérette et comédie en un acte.

Les Chevaliers de Carillon, Inc.

Une assemblée mensuelle des Chevaliers de Carillon Inc., aura lieu aujourd'hui à la salle de réunion, 3351, rue Ontario est, approximativement 2.

Les Abénakis d'Odanak

LE DESSERTANT DE LA MISSION ABENAKISE DE YAMASKA DEPUIS 35 ANS EST INTRO- NUISSE COMME CHANOINE HONORAIRE DE NICOLET. — M. LE CHANOINE DE GONZAGUE RETRACE L'HISTOIRE DE LA TRIBU

Odanak, 12. — L'intronisation comme chanoine honoraire de la cathédrale de Nicolet de M. l'abbé Joseph de Gonzague, desservant de la mission depuis des années, a donné lieu à de grandes fêtes à Odanak, le village des Abénakis dans le comté d'Yamaska. La cérémonie proprement dite s'est déroulée le matin dans la chapelle de la mission. S. G. Mgr Brunault officiait; Mgr Courchesne, de Rimouski, Mgr Camirand, vicaire général, assistaient au chœur ainsi que nombre de prêtres du diocèse. C'est le chanoine Charles-Edouard Brunault qui prononça le sermon de circonstance, parlant de la dignité canoniale dans l'Eglise catholique.

A l'issue de la messe, on présenta des adresses à S. G. Mgr Brunault et au nouveau chanoine. Mgr l'évêque répondit en rappelant les titres de la noble tribu abénakise à notre reconnaissance pour les services qu'elle rendit autrefois à la petite colonie canadienne-française, en combattant vaillamment l'ennemi de la foi et de la civilisation. Plusieurs Abénakis se trouvaient aux côtés de Salaberry, en 1812, à Châteauguay, entre autres le grand-père du chanoine de Gonzague, le grand chef de la tribu, et son père, alors âgé de 14 ans. A tous ces titres, s'ajoutent les 35 années de ministère de l'abbé de Gonzague parmi ses frères abénakis. Sa Grandeur n'a pu se refuser de reconnaître les mérites de la tribu et du missionnaire.

Le nouveau titulaire exprime toute sa reconnaissance à l'égard de son évêque et de tous ceux qui prennent part à sa joie en ce jour. Mais ce beau geste de votre autorité, Monseigneur, dit-il, m'élevait à la dignité de chanoine honoraire de votre cathédrale n'est pas uniquement pour moi, il s'adresse à la brave nation abénakise, si méritante par ses ancêtres qui n'ont pas craint de mêler leur sang au plus pur sang français au début de la colonie canadienne-française pour la défense de la foi et de la civilisation chrétienne au pays. En effet, l'histoire ne nous dit-elle pas que, dès le commencement du XVIIIème siècle, les gouverneurs et seigneurs français, très chrétiens, désespérant du salut de la colonie, écrivirent aux missionnaires jésuites: Si vous ne nous fournissez pas une nation indienne capable de combattre la stratégie barbare de l'Iroquois, nous sommes perdus! Le fils de Jésus courut à la recherche des Abénakis en Acadie où la nation, persécutée et chassée de la Nouvelle-Angleterre, s'était réfugiée pour vivre en paix avec les bons Acadiens persécutés eux-mêmes; à la vue de la robe noire qui l'avait civilisé, l'Abénakis se leva comme un seul homme; il s'agissait de sauver la colonie française et de voler à la défense de la foi. Une mission fut fondée à Sillery, près Québec, dans le but de pourchasser l'Iroquois. Québec fut délivré, progressa et devint la capitale de notre belle province.

Une deuxième mission fut établie à la Rivière Chaudière dans le même but. Mais le point culminant de tous les combats est ici même où une troisième mission fut établie en 1700. Nous foulons un sol historique et sacré. C'est ici même qu'un détachement d'Anglais et d'Iroquois vint livrer un dernier assaut à la tribu abénakise. On voulait l'anéantir: le village fut incendié en 1759, en même temps que l'on faisait le siège de Québec. Une légende américaine est conservée ici où on nous représente le missionnaire jésuite, tenant la croix d'une main et de l'autre donnant l'absolution à ses néophytes abénakis qui tombent tous avec le missionnaire sous les balles anglaises. De deux mille guerriers qu'ils étaient en 1700, il n'en restait plus que quelques centaines. Il y a 75 ans, la nation ne comptait que 375 âmes; aujourd'hui, elle n'est que de 250.

C'est une nation bénie du Ciel pourtant pour s'être sacrifiée, par son existence mystérieusement conservée depuis près de trois siècles; elle jouit encore de la protection du gouvernement fédéral, qui est son tuteur; elle a ses lois, sa constitution et son gouvernement. Cent ans après ce désastre de 1759, soit en 1854, il s'agissait d'établir un village sur les bords de la rivière Saint-François. Des Abénakis dirent à leurs voisins: nous sommes généreux, nous voulons vivre en paix avec vous. Nous vous céderons la portion de terre nécessaire, moyennant un accord à l'amiable de trente centins de l'acre par année à perpétuité. Voyez comme nous vous aimons, comme nous sommes généreux.

Saint-Thomas fut fondé. Son développement fut bien lent, quand les Abénakis inventèrent une industrie permettant à chaque individu de gagner sa vie à domicile: Venez, dirent les Abénakis à leurs voisins; ayez dix doigts bien agiles, soyez laborieux, faites comme nous et vous ferez de l'argent. L'industrie des paniers donne annuellement depuis une quarantaine d'années un revenu de 100, 200 et 300 mille dollars, ce qui permet à Saint-Thomas (aujourd'hui Pierreville) de progresser et de devenir un des beaux villages non seulement du diocèse mais de la province.

Les membres de la tribu des Abénakis avaient aussi organisé toute une série de banquets, de concerts et de réjouissances de toutes sortes pour fêter celui des leurs qui fut leur chef spirituel pendant trente-cinq ans.

Les Chevaliers de Carillon, Inc.

Une assemblée mensuelle des Chevaliers de Carillon Inc., aura lieu aujourd'hui à la salle de réunion, 3351, rue Ontario est, approximativement 2.

La Saint-Viateur au collège Saint-Joseph

La première partie de notre programme, la fête religieuse, fut un véritable triomphe à la gloire de saint Viateur. Tous les enfants de la paroisse, suivant une bien impressionnante tradition, s'étaient groupés autour des élèves des Cleres de Saint-Viateur, pour honorer le pieux lecteur de Lyon, leur saint patron et sympathique protecteur de la jeunesse.

Les augures étaient excellents. Le Ciel nous gratifiait d'une magnifique journée d'automne — froide à point — pour inviter à l'entrain au jeu qui ne fit guère défaut. Sous l'oeil attentif de spectateurs nombreux et complaisants, tous les élèves rivalisèrent d'adresse et de jovialité.

Ce ne fut pas uniquement fête chez les élèves; nos maîtres eurent l'honneur et le plaisir de partager leurs repas avec de nombreux prêtres et confrères religieux de la ville et des paroisses voisines.

L'arrêt d'avant-souper n'avait été qu'une halte reconfortante. Mais comme les jambes seules n'ont besoin de repos, la fête peut se continuer pour les esprits et pour les cœurs. Aussi remarque-t-on que les esprits sont dispos et prêts à sauver les piquants et spirituels jeux de mots et de scène que servent si habilement Messieurs les "Anciens du Gesù". Une salle bien remplie nous permit de communiquer sur-le-champ nos remerciements aux généreux donateurs des riches et nombreux prix qui nous furent décernés.

Commencée par un chant de triomphe, continuée par un chant d'allégresse familiale, notre Saint-Viateur se termine par un chant de reconnaissance qui se répercuta, nous osons l'espérer, jusqu'à ce qu'il ait atteint le plus éloigné de nos nombreux et obligeants bienfaiteurs.

Les élèves du Collège St-Joseph de Berthierville.

A tous et à chacun des généreux et nombreux bienfaiteurs le Comité des Jeux reitère ses plus sincères remerciements.

Les Cosaques du Don

C'est lundi prochain, le 17 courant, que sera donnée au public de Montréal l'occasion d'entendre les choristes bottés de Serge Jaroff.

Le célèbre choeur des Cosaques, dont ce sera la première apparition au Canada, a soulevé partout où il est passé un unanime concert d'éloges enthousiastes.

On l'a appelé un "prodigieux orchestre vocal", on l'a comparé à de "grandes orgues" et tous ceux qui l'ont entendu sont d'accord pour dire qu'il mérite surabondamment ces flatteuses appréciations.

Messieurs Goulet et Pager, qui nous présenteront ces grands artistes, ne craignent pas d'affirmer que jamais, jusqu'ici, les amateurs de concerts n'ont assisté, dans notre ville, à une manifestation artistique de ce pittoresque et de cette nouveauté.

(Communiqué)

Canada et Australie

Londres, 12. (S. P. A.) — Les pourparlers ont repris hier entre le Canada et l'Australie. Lorsque M. Stevens, ministre canadien du commerce, et M. Moloney, ministre australien des marchés, se sont rencontrés.

On croit que M. Stevens a reçu des projets soumis par l'Australie. M. Stevens en retour aurait spécifié l'attitude que le Dominion du Canada entend adopter.

On dit que les négociations avancent d'une manière satisfaisante et on croit qu'à son retour à Ottawa, M. Stevens pourra soumettre des projets concrets au cabinet canadien.

M. Parker Moloney, de l'Australie, ira en France la semaine prochaine pour discuter avec le gouvernement français. De Paris, M. Moloney se propose d'aller au Canada où il continuera les négociations avec le gouvernement canadien.

Société de mathématiques et d'astronomie de Montréal

Une réunion de cette société aura lieu ce soir, à 8 heures 30, au no 1430, Saint-Denis.

M. A. V. Wendling, professeur à l'Université de Montréal et à l'École Polytechnique, fera voir le parti très utile que les physiciens contemporains ont su tirer des Séries de Fourier, pour l'analyse des courbes expérimentales.

Le conférencier se servira de nombreux graphiques pour illustrer sa conférence.

Vote de confiance en M. Houde

Le Club conservateur de Lachine, au cours de la dernière assemblée tenue le 7 novembre, a décidé d'adresser un vote de confiance et des félicitations à M. Camillien Houde pour le succès remporté aux dernières élections complémentaires.

Les principaux électeurs de toutes les paroisses du comté de Verchères, réunis à Beloeil, dimanche le 9 novembre 1936, ont adopté à l'unanimité la résolution suivante: "Nous approuvons la campagne telle que conduite aux élections complémentaires dans les comtés de Huntingdon, des Deux-Montagnes et de Maskinongé par notre chef de l'opposition, M. Camillien Houde; nous croyons ses méthodes bonnes et amplement justifiées par les résultats. Nous le félicitons, ainsi que ses dévoués lieutenants, des victoires remportées et nous lui donnons notre vote de confiance avec l'assurance que les autres comtés de la province continueront dans cette voie afin d'assurer au parti conservateur une victoire complète dans un avenir prochain."

Chez les optométristes

L'association des optométristes opticiens a tenu hier son assemblée annuelle pour l'année finissant le 3 novembre. Parmi les points importants qui y furent discutés, mentionnons la création d'un cours d'optométrie en anglais qui sera

Le moyen le plus rapide et le plus facile de mettre fin aux accès de bile

Quand vous négligez ces premiers symptômes de la constipation: mauvaise haleine, langue chargée, indolence, le système entier s'en trouve bientôt affecté. L'appétit languit. La digestion est lente. Vous devenez sujet à la migraine, aux étourdissements, aux accès de bile.

Il est facile de remédier à la torpeur des intestins. Prenez ce soir un bonbon Cascaret. Vous verrez comme il activera rapidement et agréablement les intestins. Toute la matière en fermentation sera tôt expulsée du système. Les intestins seront remis en parfait état de fonctionnement.

Les Cascarets sont faits de cascarine pure, substance à laquelle les médecins s'accordent à reconnaître positivement la propriété de fortifier les muscles intestinaux. Toutes les pharmacies tiennent les Cascarets, 10c.

affilié au Better Business Bureau. Les officiers de l'association sont: J. G. Bélanger, président; L. Favreau, vice-président; A. L. Phaneuf, trésorier. Les directeurs sont: J. A. Messier, R. Thibault, E. H. Côté, J. N. Bordeleau et R. de Mesles, le secrétaire. L'école d'optométrie est présentement affiliée à l'université de Montréal.

UN LAIT QUI EST SAIN ET PUR



Le lait Borden est le meilleur lait que vous puissiez donner à vos enfants. Le degré de pureté du Borden est de beaucoup supérieur aux demandes légales. La Compagnie paye une prime aux fermiers pour toute crème extra. Le lait Borden est pasteurisé pour plus de sauvegarde.

Un appel téléphonique ou un mot au livreur de votre quartier vous assurera le service immédiat de Borden.

BORDEN'S FARM PRODUCTS COMPANY, LTD.
215, RUE MURRAY, MONTREAL
Téléphone: Wilbank 1188

DISTRIBUTEURS DE MERCROFT FARMS LAIT CERTIFIE

"MALHEUR! J'AI OUBLIÉ"



L'après-midi s'avance rapidement quand soudain il se rappela — leur anniversaire de mariage demain et il avait négligé de s'informer au sujet de cette paire de mantes de roche. Si seulement Marie était à la maison, au lieu d'être à l'académie à cent milles de distance.

Ses yeux rencontrèrent le téléphone — une heureuse inspiration. Deux minutes plus tard — pendant qu'il tenait la ligne — la voix de Marie lui arriva. Certainement elle savait quelle fourrure maman désirait. De plus elle lui dit où aller l'acheter.

Le téléphone est toujours commode et souvent c'est un précieux auxiliaire. Les appels extérieurs sont rapides, sûrs et peu coûteux. Et ils sont maintenant aussi faciles à placer qu'un appel local.

F. G. WEBBER
Gérant



Le Page féminine

Mon carnet

10 novembre 1930.

On aura appris dernièrement dans les journaux que trois petits sauvages aveugles sont arrivés à l'Institut de Nazareth. Une dame de la même nationalité qu'eux, ayant lu cette note, décida d'aller les voir; tout d'abord ils ne voulurent rien entendre ni se laisser approcher et on dut les laisser seuls avec la dame. Après qu'elle leur eut parlé longtemps, ils constatèrent qu'elle s'exprimait dans la même langue qu'eux. Alors, ce fut comme une joie folle. Ils lui prirent les mains, se frôlèrent à la fourrure de son manteau, se vinrent même aux confidences: "Tu sais, lui dirent-ils, nous sommes bien chez les blancs, ils nous traitent bien, ils nous habillent bien, nous mangeons bon. Mais, les blancs, ils sont saouls tout le temps..." Ils prenaient pour de l'ivresse le tapage des soixante-quinze garçons dans leur salle de récréation.

Entre les mains des Soeurs Grises, ces petits sauvages deviendront des hommes éduqués et instruits. La belle oeuvre que celle de Nazareth! Oeuvre admirable que nous devons aider. Commençons tout de suite en allant demain au concert des Aveugles: ce sera en même temps un délicieux festin pour l'oreille.

Mignon

DISTINCTION



Très distinguée, cette robe du soir, création Lucien Lelong, en chiffon bleu pâle garni de broderie et de perles.

Funérailles de Sr Saint-Casimir, A.S.V.

En la chapelle des Soeurs de l'Assomption de la S. V., à Nicolet, eurent lieu, le 5 novembre courant, les funérailles de Soeur Saint-Casimir, née Plamondon, Elodia, décédée à l'âge de 47 ans.

Ancienne élève de l'Université de Montréal, bachelière graduée du Collège Marguerite-Bourgeoys, Sr Saint-Casimir était bien connue à Montréal.

La levée du corps fut faite par M. le chanoine C.-E. Brunault, aumônier de la communauté, et le service funèbre fut chanté par le Rév. Père J.-A. Plamondon, S.J., cousin de la défunte. Assistèrent au chœur: S. G. Mgr J.-S.-H. Brunault, évêque de Nicolet, Mgr Zéphirin Lahaye, supérieur du Séminaire, Mgr Antonio Camirand, Grand Vicaire, M. le chanoine C.-E. Brunault, M. le chanoine J. Bourgeois, directeur du Grand Séminaire, M. le chanoine Béland, M. le chanoine C.-E. Saint-Germain, aumônier de l'Ecole normale, M. le chanoine Lucien Hébert, curé de la cathédrale, le Rév. Père Six, des Pères de la Compagnie de Marie, MM. les abbés E. Mondou, A. Pellerin, principal de l'Ecole normale, Arthur Girard, directeur du séminaire, H. Bernier, professeur, A. Bettez, aumônier au Précieux-Sang, Henri Belcourt, curé de Saint-Célestin, A. Taillon, assistant-aumônier, A. Foucault, J. Roberge, E. Laforest, O. Morin, les Frères Dominiques et Bernardin, des Ecoles chrétiennes.

Outre quelques membres de la famille Plamondon, frère, soeur, neveu et nièces de la défunte, assistaient aux funérailles: des déléguées de la communauté des Soeurs Grises, des Soeurs du Précieux-Sang, des Soeurs de la Sainte-Famille, les représentantes d'Amicales affiliées à la maison-mère; de l'Amicale de la pensionnat de Nicolet; M. J.-H. Caron, présidente, Mme Bruno Therrien, Mme Louis Hamel, Mlle Madeleine Trahan, Annette Beauhien, E. Bellerose, Yvette Côté, Madeleine Beaulac, A. McCaffrey, A. Caron, Cécile Biron. De l'Amicale de l'Ecole normale: Mlle Eléda Chaillez, présidente, Mlle François Gaudet, secrétaire. De l'Amicale de Princeville, Mme F.-X. Poisson, présidente, Mlle Laurette et Madeleine Brassard, Mlle Cécile Lachance, M.-Rose Coll. De l'Amicale de Pierreville: Mme Maurice Lapierre, O. Therrien, S. Letendre, Mlle Hermance Descheneaux, Cécile Plamondon, Anita Proulx. De l'Amicale de Saint-Grégoire: Mlle B. Rouleau, Mme A. Duguay, Mlle Armande Garon et Anne-Marie Béliveau.

Soeur Saint-Casimir était présidente des Amicales des Soeurs de l'Assomption. Ecrivain remarquable, elle laisse des oeuvres qui parleront longtemps de son idéal d'apostolat et de dévouement, entre autres la "Vie de Mère Saint-Joseph", une des quatre fondatrices de cette communauté.

Aux Soeurs de l'Assomption de Nicolet vont de sincères et nombreuses sympathies.

Soeur Saint-Casimir était présidente des Amicales des Soeurs de l'Assomption. Ecrivain remarquable, elle laisse des oeuvres qui parleront longtemps de son idéal d'apostolat et de dévouement, entre autres la "Vie de Mère Saint-Joseph", une des quatre fondatrices de cette communauté.

Aux Soeurs de l'Assomption de Nicolet vont de sincères et nombreuses sympathies.

Aux Soeurs de l'Assomption de Nicolet vont de sincères et nombreuses sympathies.

Aux Soeurs de l'Assomption de Nicolet vont de sincères et nombreuses sympathies.

Aux Soeurs de l'Assomption de Nicolet vont de sincères et nombreuses sympathies.

Aux Soeurs de l'Assomption de Nicolet vont de sincères et nombreuses sympathies.

Aux Soeurs de l'Assomption de Nicolet vont de sincères et nombreuses sympathies.

Aux Soeurs de l'Assomption de Nicolet vont de sincères et nombreuses sympathies.

Aux Soeurs de l'Assomption de Nicolet vont de sincères et nombreuses sympathies.

Aux Soeurs de l'Assomption de Nicolet vont de sincères et nombreuses sympathies.

Aux Soeurs de l'Assomption de Nicolet vont de sincères et nombreuses sympathies.

Aux Soeurs de l'Assomption de Nicolet vont de sincères et nombreuses sympathies.

Aux Soeurs de l'Assomption de Nicolet vont de sincères et nombreuses sympathies.

Aux Soeurs de l'Assomption de Nicolet vont de sincères et nombreuses sympathies.

Aux Soeurs de l'Assomption de Nicolet vont de sincères et nombreuses sympathies.

Aux Soeurs de l'Assomption de Nicolet vont de sincères et nombreuses sympathies.

Aux Soeurs de l'Assomption de Nicolet vont de sincères et nombreuses sympathies.

Aux Soeurs de l'Assomption de Nicolet vont de sincères et nombreuses sympathies.

Aux Soeurs de l'Assomption de Nicolet vont de sincères et nombreuses sympathies.

Aux Soeurs de l'Assomption de Nicolet vont de sincères et nombreuses sympathies.

Aux Soeurs de l'Assomption de Nicolet vont de sincères et nombreuses sympathies.

Aux Soeurs de l'Assomption de Nicolet vont de sincères et nombreuses sympathies.

Aux Soeurs de l'Assomption de Nicolet vont de sincères et nombreuses sympathies.

Aux Soeurs de l'Assomption de Nicolet vont de sincères et nombreuses sympathies.

Aux Soeurs de l'Assomption de Nicolet vont de sincères et nombreuses sympathies.

Aux Soeurs de l'Assomption de Nicolet vont de sincères et nombreuses sympathies.

Aux Soeurs de l'Assomption de Nicolet vont de sincères et nombreuses sympathies.

Aux Soeurs de l'Assomption de Nicolet vont de sincères et nombreuses sympathies.

Aux Soeurs de l'Assomption de Nicolet vont de sincères et nombreuses sympathies.

Aux Soeurs de l'Assomption de Nicolet vont de sincères et nombreuses sympathies.

Aux Soeurs de l'Assomption de Nicolet vont de sincères et nombreuses sympathies.

Aux Soeurs de l'Assomption de Nicolet vont de sincères et nombreuses sympathies.

Aux Soeurs de l'Assomption de Nicolet vont de sincères et nombreuses sympathies.

Aux Soeurs de l'Assomption de Nicolet vont de sincères et nombreuses sympathies.

Aux Soeurs de l'Assomption de Nicolet vont de sincères et nombreuses sympathies.

Aux Soeurs de l'Assomption de Nicolet vont de sincères et nombreuses sympathies.

Aux Soeurs de l'Assomption de Nicolet vont de sincères et nombreuses sympathies.

Aux Soeurs de l'Assomption de Nicolet vont de sincères et nombreuses sympathies.

Aux Soeurs de l'Assomption de Nicolet vont de sincères et nombreuses sympathies.

Aux Soeurs de l'Assomption de Nicolet vont de sincères et nombreuses sympathies.

Aux Soeurs de l'Assomption de Nicolet vont de sincères et nombreuses sympathies.

Aux Soeurs de l'Assomption de Nicolet vont de sincères et nombreuses sympathies.

Aux Soeurs de l'Assomption de Nicolet vont de sincères et nombreuses sympathies.

Aux Soeurs de l'Assomption de Nicolet vont de sincères et nombreuses sympathies.

Aux Soeurs de l'Assomption de Nicolet vont de sincères et nombreuses sympathies.

Aux Soeurs de l'Assomption de Nicolet vont de sincères et nombreuses sympathies.

Aux Soeurs de l'Assomption de Nicolet vont de sincères et nombreuses sympathies.

Aux Soeurs de l'Assomption de Nicolet vont de sincères et nombreuses sympathies.

Aux Soeurs de l'Assomption de Nicolet vont de sincères et nombreuses sympathies.

Aux Soeurs de l'Assomption de Nicolet vont de sincères et nombreuses sympathies.



Heureuse d'Avoir Repris sa Santé

"J'étais nerveuse, sans appétit et épuisée. Presque tous les jours, je devais me coucher deux ou trois heures. Je vis une réclamation du Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, j'en achetai une bouteille. Mes nerfs sont beaucoup mieux, je puis maintenant faire tout mon travail de la ferme. Le Composé m'a réellement fait du bien et soulagera les autres".

Mme Willie Lafleur, Route 3, Hemmingford, Québec.

Composé Végétal de Lydia E. Pinkham

Lydia E. Pinkham Medicine Co., Ltd., Mass., U.S.A. (Canada) 100, rue St-Jacques, Montréal.

Petite vie des saints

12 NOVEMBRE

SAINT MARTIN, PAPE ET MARTYR

Martin naquit à Todi, dans le duché de Spolète, vers la fin du Vie siècle. Il avait reçu de Dieu un esprit vig et pénétrant. Sa piété était plus admirable que son intelligence. élu pape à Rome après la mort de Théodore Ier, il fut sacré le 5 juillet 647.

D'abord, l'Eglise jouissant de la paix, le saint Pontife, ou bien priait, ou bien était appliqué au soulagement des malheureux et au gouvernement de son troupeau. Sa charité envers les pauvres était très grande.

Cependant, cette tranquillité dont jouit d'abord le Pontife ne devait guère durer. L'empereur Constantin II s'avisa de définir la foi orthodoxe. Saint Martin refusa de souscrire à sa définition, parce qu'elle était hérétique. Bien plus, il assembla un concile qui condamna la formule de l'empereur byzantin et lança l'excommunication contre tous ceux qui la recevaient. Furieux, Constantin II fit jeter le pape en prison. Il demeura quatre-vingt-douze jours sans voir personne; après quoi il fut exilé dans la Chersonèse, où il mourut de misère et de faim, l'an 655.

La Saint-Charles

au Séminaire de Sainte-Thérèse

La célébration de la Saint-Charles, fête patronale de la maison, est fixée au 11 novembre, jour de l'octave. Il y aura comme de coutume grand-messe, banquet et séance.

A l'occasion de cette fête, les élèves du Séminaire interpréteront l'Aiglon, drame en six actes, d'après Edmond Rostand, de l'Académie française. On y donnera trois représentations consécutives, la première et la troisième, lundi et jeudi 10 et 13 novembre, à 8 heures du soir. La seconde, mardi, 11 novembre, à 1h. 30 de l'après-midi, plus spécialement réservée aux anciens élèves. M. Paul Leduc, concurrent de Washington, remplira le rôle de Metternich. Les visiteurs peuvent retourner facilement à Montréal après la séance par le train de 7 heures 15.

Il y aura service d'autobus à la disposition du public le lundi et le jeudi pour l'aller et le retour. Le premier autobus partira du Mile-End à 6 heures 30.

(Communiqué)

Au Foyer Sainte-Claire

La récollection mensuelle aura lieu le dimanche, 16 novembre, au Foyer Sainte-Claire d'Assise, 5045, rue Saint-Dominique, Montréal, téléphone BELair 8792.

La messe aura lieu à 8 heures. Toutes les jeunes filles seront les bienvenues. Nous rappelons aux dames que leur retraite commencera lundi le 17 au soir pour se terminer vendredi le 21 au matin. Cette retraite sera probablement préchée par le R. P. Marie-Antoine, O.F.M.

A l'Hôpital

Saint-Joseph des Convalescentes

La fête de charité commencée lundi au profit de cet hôpital se continue jusqu'à samedi inclusivement. Tout le monde devrait y assister pour aider l'hôpital dans son oeuvre bienfaisante aux convalescentes pauvres.

Il y a des comptoirs variés: jouets, articles de fantaisie, lingerie, bonbons, cigarettes, produits alimentaires, parfums, etc., ainsi que diverses attractions: parties de cartes, thé, horoscope, bingo, encre, tirage, etc. La fête se poursuit l'après-midi et le soir tous les jours cette semaine.

Aux Ecoles ménagères

461, RUE SHERBROOKE EST

Jeu d'été, à 7 hrs et demie: Démonstration culinaire.

Menu: Oeufs bonne-femme — Poireaux (garnitures) — farcis — Chou-fleur aux crevettes — Gâteau décoré, glace blanche, glace au chocolat.

On peut réserver des sièges.

Aux Ecoles ménagères

461, RUE SHERBROOKE EST

Jeu d'été, à 7 hrs et demie: Démonstration culinaire.

Menu: Oeufs bonne-femme — Poireaux (garnitures) — farcis — Chou-fleur aux crevettes — Gâteau décoré, glace blanche, glace au chocolat.

On peut réserver des sièges.

Aux Ecoles ménagères

461, RUE SHERBROOKE EST

Jeu d'été, à 7 hrs et demie: Démonstration culinaire.

Menu: Oeufs bonne-femme — Poireaux (garnitures) — farcis — Chou-fleur aux crevettes — Gâteau décoré, glace blanche, glace au chocolat.

On peut réserver des sièges.

Aux Ecoles ménagères

461, RUE SHERBROOKE EST

Jeu d'été, à 7 hrs et demie: Démonstration culinaire.

Menu: Oeufs bonne-femme — Poireaux (garnitures) — farcis — Chou-fleur aux crevettes — Gâteau décoré, glace blanche, glace au chocolat.

On peut réserver des sièges.

Aux Ecoles ménagères

461, RUE SHERBROOKE EST

Jeu d'été, à 7 hrs et demie: Démonstration culinaire.

Menu: Oeufs bonne-femme — Poireaux (garnitures) — farcis — Chou-fleur aux crevettes — Gâteau décoré, glace blanche, glace au chocolat.

On peut réserver des sièges.

Aux Ecoles ménagères

461, RUE SHERBROOKE EST

Jeu d'été, à 7 hrs et demie: Démonstration culinaire.

Menu: Oeufs bonne-femme — Poireaux (garnitures) — farcis — Chou-fleur aux crevettes — Gâteau décoré, glace blanche, glace au chocolat.

On peut réserver des sièges.

Aux Ecoles ménagères

461, RUE SHERBROOKE EST

Jeu d'été, à 7 hrs et demie: Démonstration culinaire.

Menu: Oeufs bonne-femme — Poireaux (garnitures) — farcis — Chou-fleur aux crevettes — Gâteau décoré, glace blanche, glace au chocolat.

On peut réserver des sièges.

Aux Ecoles ménagères

461, RUE SHERBROOKE EST

Jeu d'été, à 7 hrs et demie: Démonstration culinaire.

Menu: Oeufs bonne-femme — Poireaux (garnitures) — farcis — Chou-fleur aux crevettes — Gâteau décoré, glace blanche, glace au chocolat.

EATON



Radio combiné

KING

à un prix très avantageux

199.50

La série des émissions de radio qui bat son plein (la causerie du Père Noël comprise), et les fêtes qui approchent, indiquent qu'il est grand temps de vous acheter un radio. Alors, pourquoi ne pas profiter de cette grande occasion chez EATON? Le King est reconnu pour son pouvoir de prendre les postes étrangers sans être dérangé par les postes locaux.

Un châssis de 8 lampes "screen grid" perfectionnées. Le haut-parleur reproduit les disques et les programmes de radio. Le cabinet est d'un beau noyer, avec une grille devant le haut-parleur lui donnant une belle apparence.

Complet avec lampes, 199.50

Nos conditions de Paiements Différés sont applicables comme suit: 19.95 comptant et le solde, plus un supplément équitable, en 10 versements mensuels de 19.21.

Au cinquième chez EATON, rue Université

THE T. EATON CO. LIMITED
DE MONTREAL

Sur les missions des Indes

Dans le sous-sol de l'église Saint-Pierre Claver, il y aura ce soir, 12 novembre, une conférence avec projections sur les "Missions des Indes", par le Rév. Père Eugène Chevalier, missionnaire de Saint-François de Sales, actuellement au pays. Elle commencera à 8 heures, et l'entrée sera libre.

Dispensaire pour les infirmes

Les Révérendes Soeurs de la Providence ouvrent un dispensaire à 1471 rue Fullum pour les infirmes pauvres, enfants ou adultes, de la ville de Montréal.

Ce service est sous la direction du docteur J.-Ed. Samson, chirurgien-orthopédiste, ci-devant de Québec.

Les intéressés voudront bien se rendre à l'endroit plus haut nommé le lundi, à 10 heures a.m., à partir du 24 novembre courant.

12-12-30

Réunions de couture au couvent d'Outremont

Les réunions de couture de l'Association des Anciennes Elèves d'Outremont, 628, Chemin Sainte-Catherine, auront lieu les premiers et troisièmes mercredis et samedis de chaque mois.

Le but de l'Association est de travailler à l'Oeuvre des Tabernacles et de venir en aide aux pauvres et aux missions.

Mesdames

La Cie Viavi, de Montréal, vous invite à assister à une causerie sur la santé et l'hygiène qui sera donnée jeudi le 13 novembre, entre 3 et 4 p.m., à chambre 807, Edifice Keefer, 1440 Ste-Catherine ouest.

Feuilleton du "Devoir"

Sur l'Honneur

Par José MYRE

27

(Suite)

Il ne comptait pour rien la douleur physique qu'il ressentait, mais éprouvait un vrai désespoir de ne pouvoir montrer son jeune pur sang dans ses pas de haute école les plus savants, car M. d'Ormont aimait particulièrement ce travail et c'était chaque année un vrai régal pour lui de voir son vieux ami exécuter ces exercices choisis et variés. Ce nouveau cheval était, paraît-il, en tout point remarquable et le pauvre vieil ami, qui ne dédaignait pas non plus faire applaudir l'excellent cavalier qu'il était, gémissait doublement de ce malencontreux accident.

M. de Ciraize, que les sports — et pour cause — n'avaient jamais tenté, riait bien un peu sous cape de

ce désespoir qu'il jugeait puéril, cependant il conta la chose à Maud en déplorant cette malchance.

— Mais, dit-elle, parmi ces messieurs, tous cavaliers, pas un ne peut donc monter cette bête pour lui faire exécuter ces fameux pas?

— Il paraît que non, ma chère enfant. C'est de la haute école, méthode anglaise tout à fait spéciale, attendez... pas double... je ne sais plus quoi...

— Oh! si ce n'est que cela et qu'il ait tant de chagrin, ce pauvre monsieur, je veux bien essayer de le monter, moi, son pur sang.

— Vous, miss Maud?

— Mais oui... Ce pas anglais n'a rien de bien extraordinaire, je vous assure.

— Mais je viens de faire une trouvaille, alors!

Et il s'empressa d'en informer M. Darnay qui en aurait sauté de joie si son entorse le lui eût permis. Il fit aussitôt prier Maud de venir le voir et il lui convenu qu'elle monterait seule devant lui, puis que si elle s'accordait avec la bête, on ferait venir le comte ainsi que M. de Ciraize qui réclamait sa commission.

La jeune fille se réjouissait du plaisir qu'elle allait prendre un instant car l'équitation était son sport favori et lors de ses séjours en Angleterre elle faisait avec ses cousins de longues et folles randonnées dont elle se souvenait avec ivresse. Et chaque fois qu'elle voyait en selle la comtesse, Eva et plusieurs de ces dames, un soupir d'envie la soulevait malgré elle.

A l'heure dite, elle revêtit son amazone et descendit par l'escalier de secours donnant tout près du manège, afin de n'être vue de personne. M. Darnay, qu'un valet de chambre avait amené dans un fauteuil roulant, se trouvait déjà au rendez-vous, impatient du résultat; il donna quelques indications à la jeune fille qui, aidée du piqueur, se

mit en selle. Le cheval fit d'abord quelques manières, dans deux ou trois fois, tout étonné du poids léger qu'il portait, puis enfin se laissa docilement conduire. Maud, devenue pour un instant la joyeuse amazone d'autrefois, prenait un plaisir inouï à ce balancement, à cette cadence dont elle était maîtresse. M. Darnay était émerveillé et jouissait, mieux que le monteur lui-même, des formes parfaites du pur sang; il ne savait comment exprimer sa joie et remercier la jeune fille. Il fit demander le comte et M. de Ciraize qui vinrent seuls, mais comme tout se passait très vite, au bout d'un instant presque tous les hôtes du château se trouvaient là. Maud en fut stupéfaite et regardant M. Darnay avec reproche, elle eut envie d'arrêter net sa monture.

Mais n'aurait-elle pas mauvaise grâce à se faire prier puisqu'elle-même s'était offerte à rendre ce léger service? Et puis, c'était le cheval qu'on venait voir et elle n'était qu'un accessoire.

Seulement, elle était un peu troublée du regard mauvais de la comtesse braquée sur elle et de celui de

M. de Brescher qui la suivait à sa façon insolente.

Un peu à l'écart, Régis aussi regardait, mais elle ne put discerner ce qu'il en pensait tant son regard était vague et semblait perdu dans le vide.

Un matin, en entrant dans la salle à manger, chacun fut surpris d'y voir M. de Ciraize installé déjà, mais seul, et, un peu après, Eva vint s'asseoir à côté de lui à la place de l'instigatrice. Régis pensa à quelque malaise ou encore à un caprice de sa belle-mère, car depuis le succès de la jeune fille comme écuyère, il s'était aperçu de l'appréhension avec laquelle on parlait d'elle maintenant. Quelqu'un dit:

— Eh! mais, M. de Ciraize a-t-il perdu sa jolie infirmière?

— Elle est partie ce matin, dit aussitôt la comtesse d'un ton net et cassant qui n'admettait pas de réplique.

Et Régis sentit, plutôt qu'il ne vit, son regard se glisser

COMMERCE ET FINANCE

Faits et potins

Comparaisons

Le plus grand mal des autres ne guérit peut-être pas le nôtre mais il n'en est pas moins vrai que la comparaison peut, parfois, constituer un encouragement indéniable. C'est ce qui résulte d'un article qui vient d'être publié par le général de la Banque Canadienne de Commerce.

Nous savons tous que les progrès industriels du Canada, depuis la guerre en particulier, ont été considérables. En fait notre production manufacturière a plus que doublé depuis quinze ans. De 1924 au sommet de 1929, l'augmentation chez nous a été de 65 p. c. tandis qu'elle n'a été que de 26 p. c. aux États-Unis et de 12 p. c. en Grande-Bretagne. Pendant la même période le nombre des employés dans les différentes industries manufacturières a augmenté de 38 p. c. comparativement à 4 p. c. aux États-Unis et à une diminution de 6 p. c. en Grande-Bretagne.

Tout cela est très bien mais qu'est-il survenu depuis un an de dépression économique? Le bulletin nous en donne un aperçu. Aux États-Unis la production manufacturière, pendant les six premiers mois de l'année a été de 14 p. c. moindre que pendant la période correspondante de 1929 et pendant le troisième trimestre de 27 p. c. moins considérable. Au Canada, pendant les mêmes périodes, la diminution n'a été que de 15 p. c. et de 20 p. c. respectivement. En Europe la diminution a été moins grande mais l'augmentation de la période précédente fut aussi moins accentuée. En résumé, tandis que le Canada continue de produire au niveau moyen de 1927, l'Europe ne produit qu'au niveau de 1926 et les États-Unis au niveau de 1924 seulement.

Non seulement notre pays a progressé très rapidement mais il a mieux résisté que la plupart des autres pendant la dépression.

United Amusements

Les compagnies d'amusements continuent, malgré la dépression économique, de faire de bonnes affaires. United Amusements Corporation, qui opère 17 cinémas à Montréal, deux à Lachine et un à Sherbrooke, le prouve après plusieurs autres dans son dernier rapport. L'expérience terminée le 30 août dernier a assuré en bénéfices nets, après soustraction de toutes les charges fixes et de l'impôt sur le revenu, un montant de \$278,432 comparativement à \$253,118 l'an dernier, soit \$25,314 l'an dernier en calculant sur le même nombre d'actions.

Int. Nickel

Les directeurs de l'International Nickel viennent de déclarer le dividende régulier de 25 sous par action pour le dernier trimestre de l'année. D'après ce qui semble être, il est probable que les bénéfices nets des opérations de la seconde partie de l'année ne seront pas suffisamment élevés pour couvrir complètement ce dividende mais la différence ne sera pas grande et les directeurs ont assez confiance dans l'avenir pour ne pas craindre de puiser à même le surplus pour maintenir un revenu régulier aux porteurs d'actions.

Le marché des oeufs

Ottawa, 12. — La production d'oeufs frais est pratiquement tranquille à travers tout le Canada, à l'exception de la Colombie-Britannique. Dans cette province, la production augmente et on y trouve des surplus disponibles plus considérables pour exportations de la Colombie-Britannique à d'autres endroits du Canada.

Toronto. — Les oeufs frais sont très rares ici, mais le marché est ferme. Les oeufs d'entreposage sont actifs. Les commerçants paient aux expéditeurs d'oeufs non classifiés, extra frais 48 à 50 cents; premiers, 45 à 46 cents; seconds, 28 à 30 cents.

Montréal. — Les arrivages d'oeufs, ici, aujourd'hui, se sont élevés à 3,368 caisses, comparative-ment à 70 caisses pour le jour correspondant de l'an dernier. Les oeufs frais sont fermes et se vendent: extra, 55 à 58 cents; premiers, 46 cents; seconds, 32 à 33 cents.

Winnipeg. — Les arrivages d'oeufs frais sur le marché ont été en diminution, et les prix payés aux expéditeurs, pour oeufs non classifiés sont les suivants: extra, 40 cents; premiers, 37 cents; seconds, 25 cents, livrés.

Chargements de wagons

Ottawa, 12. — Dans la semaine terminée le 1er novembre, il y a eu 67,124 chargements de wagons; c'est une diminution de 1,203 wagons sur la semaine précédente et de 5,364 sur la semaine correspondante de l'an dernier. Dans l'est, les chargements se sont chiffrés par 41,531 wagons, soit 1,892 de moins que la semaine précédente et 4,785 de moins que la semaine correspondante de l'an dernier. Dans l'ouest, ils ont été de 25,593 wagons, en augmentation de 889 sur la semaine précédente, mais en diminution de 575 sur la semaine correspondante de l'an dernier.

Dividendes déclarés

Canada Vinegars Ltd. 40 cents par action, payable le 1er décembre aux actionnaires inscrits le 15 novembre.

Paramount Public Corporation. \$1.00 par action, payable le 27 décembre aux actionnaires inscrits le 5 décembre.

LE MARCHE DES VIVRES

LES ARRIVAGES

Tableau indiquant les arrivages de beurre, de fromage et d'oeufs à Montréal hier et les jours correspondants de la semaine dernière et de l'année passée:

	1930	1929
le 11	le 4	le 12
Beurre	344	165
Fromage	1070	4225
Oeufs	3358	2289

PRIX DE GROS A MONTRÉAL

	1930	1929
Blé d'alimentation	54	54
Orge no 4	36	36
Orge no 5	35	35
Avoine no 2	42	42
Avoine no 3	39	39
Avoine d'alimentation extra no 1	39	39
Avoine d'alimentation no 1	36	36
Avoine d'alimentation no 2	34	34
Blé argentin	76	76

FARINES

	(Prix au boisseau. Escompte de 10 sous le baril pour commandes au comptant.)
Première patente	\$5.80
Seconde patente	\$5.20
Forêt à boulanger	\$4.90

ENGRAIS

	(Prix la tonne, sacs compris, moins 25 sous pour commandes au comptant.)
Son	\$20.25
Gru blanc	\$21.25
Gru blanc	\$20.25

POIN

	(Prix à la tonne.)
Extra no 2	\$15.00
No 2	\$13.00
No 3	\$12.00

BEURRE

	(Prix la livre aux détaillants.)
De crémier, en boîtes	32
De crémier, en blocs	33
de Québec	13%
d'Ontario	13%

OEufs

	(Prix la douzaine aux détaillants.)
Frais:	
Spéciaux	68
Extras	65
Premiers	55
Seconds	40
D'entreposés:	
Extras	42
Premiers	39
Seconds	35

(Prix la livre aux détaillants pour volailles plumées de la qualité "A". La qualité "Standard" commande des prix de 3 à 4 sous de plus la livre alors que la qualité "B" est à 3 sous plus bas.)

Poussins de 3 à 4 semaines 36 à 38

Poussins choisis à griller 30 à 34

Poules choisies 24 à 32

Poules choisis 21 à 30

Jeunes cannetons 25

Cannetons domestiques 27

Canards choisis 21

Oisons choisis 20

Dindons choisis 28 à 36

POMMES DE TERRE

Green Mountains, les 80 lbs.	85
Cobblers, les 90 lbs.	85

Les ventes d'immeubles

(Renseignements fournis par la maison Ernest P. Pitz et Cie.)

Au cours de la journée d'hier, 38 ventes ont été enregistrées au montant de \$454,171. Sur ce nombre, 20 étaient au montant de \$2,000 ou plus. Notre-Dame-de-Grâce prit plus des deux tiers des ventes avec un montant de \$317,101. La même maison appartenant au coin des rues McGill et Monkland figure pour le montant de \$297,000 sur le montant total.

Au cours de l'après-midi, quatre ventes ont été transgées par quartier et par ordre d'importance:

Quartier Notre-Dame-de-Grâce. Aves McGill et Monkland, bâtisses (appartements) The Superior, 545 avec McGill; lots Nos 176-434, 482, 438; terrain 119 x 103 pieds. Besset Investment Corporation vend à A. Lambert, \$172,000. J. W. Lévesque, notaire-1930.

Aves McGill et Monkland, bâtisses (maison appartement), 4351 avec McGill; lots Nos 176-434, 482, 438; terrain 119 x 103 pieds. The Lancashire Land and Construction Co. Ltd. vend à Besset Investment Corporation, \$125,000 et autres considérations. 1. Kert, notaire-1930.

Ave Hingston, bâtisses 335; lots Nos 168-840, partie 925; terrain 26 x 103.5 pieds. Besset Investment Corporation vend à A. Lambert, \$172,000. J. W. Lévesque, notaire-1930.

Ave Hingston, bâtisses 335; lots Nos 168-840, partie 925; terrain 26 x 103.5 pieds. Besset Investment Corporation vend à A. Lambert, \$172,000. J. W. Lévesque, notaire-1930.

Ave Hingston, bâtisses 335; lots Nos 168-840, partie 925; terrain 26 x 103.5 pieds. Besset Investment Corporation vend à A. Lambert, \$172,000. J. W. Lévesque, notaire-1930.

Ave Hingston, bâtisses 335; lots Nos 168-840, partie 925; terrain 26 x 103.5 pieds. Besset Investment Corporation vend à A. Lambert, \$172,000. J. W. Lévesque, notaire-1930.

Ave Hingston, bâtisses 335; lots Nos 168-840, partie 925; terrain 26 x 103.5 pieds. Besset Investment Corporation vend à A. Lambert, \$172,000. J. W. Lévesque, notaire-1930.

Ave Hingston, bâtisses 335; lots Nos 168-840, partie 925; terrain 26 x 103.5 pieds. Besset Investment Corporation vend à A. Lambert, \$172,000. J. W. Lévesque, notaire-1930.

Ave Hingston, bâtisses 335; lots Nos 168-840, partie 925; terrain 26 x 103.5 pieds. Besset Investment Corporation vend à A. Lambert, \$172,000. J. W. Lévesque, notaire-1930.

Ave Hingston, bâtisses 335; lots Nos 168-840, partie 925; terrain 26 x 103.5 pieds. Besset Investment Corporation vend à A. Lambert, \$172,000. J. W. Lévesque, notaire-1930.

Ave Hingston, bâtisses 335; lots Nos 168-840, partie 925; terrain 26 x 103.5 pieds. Besset Investment Corporation vend à A. Lambert, \$172,000. J. W. Lévesque, notaire-1930.

Ave Hingston, bâtisses 335; lots Nos 168-840, partie 925; terrain 26 x 103.5 pieds. Besset Investment Corporation vend à A. Lambert, \$172,000. J. W. Lévesque, notaire-1930.

Ave Hingston, bâtisses 335; lots Nos 168-840, partie 925; terrain 26 x 103.5 pieds. Besset Investment Corporation vend à A. Lambert, \$172,000. J. W. Lévesque, notaire-1930.

Ave Hingston, bâtisses 335; lots Nos 168-840, partie 925; terrain 26 x 103.5 pieds. Besset Investment Corporation vend à A. Lambert, \$172,000. J. W. Lévesque, notaire-1930.

Ave Hingston, bâtisses 335; lots Nos 168-840, partie 925; terrain 26 x 103.5 pieds. Besset Investment Corporation vend à A. Lambert, \$172,000. J. W. Lévesque, notaire-1930.

Ave Hingston, bâtisses 335; lots Nos 168-840, partie 925; terrain 26 x 103.5 pieds. Besset Investment Corporation vend à A. Lambert, \$172,000. J. W. Lévesque, notaire-1930.

Ave Hingston, bâtisses 335; lots Nos 168-840, partie 925; terrain 26 x 103.5 pieds. Besset Investment Corporation vend à A. Lambert, \$172,000. J. W. Lévesque, notaire-1930.

Ave Hingston, bâtisses 335; lots Nos 168-840, partie 925; terrain 26 x 103.5 pieds. Besset Investment Corporation vend à A. Lambert, \$172,000. J. W. Lévesque, notaire-1930.

Ave Hingston, bâtisses 335; lots Nos 168-840, partie 925; terrain 26 x 103.5 pieds. Besset Investment Corporation vend à A. Lambert, \$172,000. J. W. Lévesque, notaire-1930.

Ave Hingston, bâtisses 335; lots Nos 168-840, partie 925; terrain 26 x 103.5 pieds. Besset Investment Corporation vend à A. Lambert, \$172,000. J. W. Lévesque, notaire-1930.

Ave Hingston, bâtisses 335; lots Nos 168-840, partie 925; terrain 26 x 103.5 pieds. Besset Investment Corporation vend à A. Lambert, \$172,000. J. W. Lévesque, notaire-1930.

Ave Hingston, bâtisses 335; lots Nos 168-840, partie 925; terrain 26 x 103.5 pieds. Besset Investment Corporation vend à A. Lambert, \$172,000. J. W. Lévesque, notaire-1930.

Ave Hingston, bâtisses 335; lots Nos 168-840, partie 925; terrain 26 x 103.5 pieds. Besset Investment Corporation vend à A. Lambert, \$172,000. J. W. Lévesque, notaire-1930.

Ave Hingston, bâtisses 335; lots Nos 168-840, partie 925; terrain 26 x 103.5 pieds. Besset Investment Corporation vend à A. Lambert, \$172,000. J. W. Lévesque, notaire-1930.

Ave Hingston, bâtisses 335; lots Nos 168-840, partie 925; terrain 26 x 103.5 pieds. Besset Investment Corporation vend à A. Lambert, \$172,000. J. W. Lévesque, notaire-1930.

Ave Hingston, bâtisses 335; lots Nos 168-840, partie 925; terrain 26 x 103.5 pieds. Besset Investment Corporation vend à A. Lambert, \$172,000. J. W. Lévesque, notaire-1930.

Ave Hingston, bâtisses 335; lots Nos 168-840, partie 925; terrain 26 x 103.5 pieds. Besset Investment Corporation vend à A. Lambert, \$172,000. J. W. Lévesque, notaire-1930.

Ave Hingston, bâtisses 335; lots Nos 168-840, partie 925; terrain 26 x 103.5 pieds. Besset Investment Corporation vend à A. Lambert, \$172,000. J. W. Lévesque, notaire-1930.

Ave Hingston, bâtisses 335; lots Nos 168-840, partie 925; terrain 26 x 103.5 pieds. Besset Investment Corporation vend à A. Lambert, \$172,000. J. W. Lévesque, notaire-1930.

Dans l'assurance-vie



M. RAOUL CARIGNAN, gérant de la succursale montrealaise de la Dominion Life, vient d'être promu gérant provincial de cette même compagnie. M. Carignan est avantageusement connu dans le domaine de l'assurance-vie d'ont il est depuis plusieurs années une des figures les plus marquantes.

Rue St-Ambroise, bâtisses 5285 à 4289; lot no 1913-74. A. Binnette vend à N. Emery, \$2,800. A. Lafrèche, notaire-1930.

Cité de Westmount. — Rue St-Catherine, bâtisses 4320, 4322; lot no 1415-50. H. J. Ross vend à Dame W. Feduk, \$6,900. G. R. Lighthall, notaire-1930.

Quartier St-Marie. — Rue Cartier, vacant; lot no 613-35a. La Cité de Montréal vend à T. Lacombe, \$3,000. J. W. Boisjoly, notaire-1930.

Ville Montclair. — Blvd Pie IX, vacant; lots Nos 65-192, 193; terrain 64 x 92 pieds. J. Lassalle vend à Canadian National Ry Co., \$11,000. G. Mayrand, notaire-1930.

Blvd Pie IX, vacant; lot no 65-194; terrain 32 x 92 pieds. G. Paquette vend à Canadian National Ry Co., \$6,000. G. Mayrand, notaire-1930.

Rue Lacombe, vacant; lots Nos 37-534 à 540; terrain 25 x 89 pieds. H. C. Dushak vend à Canadian National Ry Co., \$3,500. G. Mayrand, notaire-1930.

Quartier Villiers. — Rue Stuart, vacant; lots Nos 350-727, 728; terrain 60 x 85 pieds. J. Doré vend à Canadian National Ry Co., \$900. G. Mayrand, notaire-1930.

Ave du Parc, vacant; lot no 345-688; terrain 25 x 83 pieds. R. Saumure vend à Canadian National Ry Co., \$2,500. G. Mayrand, notaire-1930.

Quartier St-Jean. — Rue Crescent, vacant; lots Nos 351-370, 371; terrain 60 x 78 pieds. W. Hately vend à Canadian National Ry Co., \$450. G. Mayrand, notaire-1930.

Quartier Ahuntsic. — Rue Chartier, vacant; lot no 104-1624; terrain 25 x 79.8 pieds. Dame S. W. Moore vend à Canadian National Ry Co., \$175. G. Mayrand, notaire-1930.

Cité de Lachine. — 25e avenue, vacant; lots Nos 238-551, 552; terrain 50 x 78 pieds. The Lachine Land Co. Ltd. vend à J. Croft, \$150. B. Biron, notaire-1930.

VENTES DE L'APRÈS-MIDI

Rue Lacombe, bâtisses 6770 à 6774; lot no partie N-O. 208-1089; terrain 20 x 105 pieds. J. Paradis vend à H.-C. Lavigne, \$7,500. V. W. Meek, notaire-1930.

Quartier St-Jean-Baptiste. — Rue St-Dominique, bâtisses 4427 à 4433; lots Nos 230, 231; terrain 46.5 x 69 pieds. J. Chilton vend à J.-E. Chicoine, \$7,000. J.-E. Jeannotte, notaire-1930.

Quartier Rosemont. — 16e avenue, vacant; lots Nos 179-60; terrain 25 x 90 à 98 pieds. R. Phaneuf vend à la Cie de Construction de Rosemont, Ltée. Vermeil, J.-M. Vermette, notaire-1930.

Quartier St-Marie. — Rue Demontigny, bâtisses 107; terrain 50 x 84 pieds. Barnham Real Estate Co. vend à J. Chilton, \$4,500. H. L. Cardin, notaire-1930.

Dividende régulier de International Nickel

Les directeurs de l'International Nickel Company of Canada, pendant leur assemblée tenue hier après-midi, ont déclaré le dividende trimestriel de 25 cents par action sur le stock ordinaire, payable le 31 décembre aux actionnaires inscrits le 1er du même mois.

Les directeurs de l'International Nickel Company of Canada, pendant leur assemblée tenue hier après-midi, ont déclaré le dividende trimestriel de 25 cents par action sur le stock ordinaire, payable le 31 décembre aux actionnaires inscrits le 1er du même mois.

Les directeurs de l'International Nickel Company of Canada, pendant leur assemblée tenue hier après-midi, ont déclaré le dividende trimestriel de 25 cents par action sur le stock ordinaire, payable le 31 décembre aux actionnaires inscrits le 1er du même mois.

Les directeurs de l'International Nickel Company of Canada, pendant leur assemblée tenue hier après-midi, ont déclaré le dividende trimestriel de 25 cents par action sur le stock ordinaire, payable le 31 décembre aux actionnaires inscrits le 1er du même mois.

Les directeurs de l'International Nickel Company of Canada, pendant leur assemblée tenue hier après-midi, ont déclaré le dividende trimestriel de 25 cents par action sur le stock ordinaire, payable le 31 décembre aux actionnaires inscrits le 1er du même mois.

BOURSE DE MONTREAL

Fluctuations de la matinée

(Compilation de la maison L.-G. Beaubien)

Ventes Valeurs	Ouv.	Haut	Bas	Midi
35 Abitibi	8 1/4	—	—	8 1/4
7 Bell Telephone	147 1/4	148	147 1/4	148
430 Brazilian	25 1/4	25 1/4	25 1/4	25 1/4
300 B.C. Power "A"	35 1/4	35 1/4	35 1/4	35 1/4
25 Can. Bronze	2 1/4	—	—	2 1/4
25 Can. Car	33 1/4	—	—	33 1/4
80 Can. Car	18	—	—	18
400 Can. Car préf.	24	24	23 3/4	24
35 Canada Cement	15	—	—	15
6 Canada Cement préf.	90 1/4	—	90 1/4	—
30 Cockshutt Plov.	12 1/4	—	—	12 1/4
65 Can. Ind. Alcoloh	4	4	3 3/4	4
5 Can. Pow. and Pap.	6	6 1/4	6	6 1/4
20 Can. Steamship préf.	20	—	—	20
90 Can. Smelting	130	131	130	131
165 Dom. Bridge	54	—	—	54
25 Dom. Textile	76	—	—	76
100 Hollinger	5 7/8	—	—	5 7/8
865 Int. Nickel	17 1/4	17 1/4	17 1/4	17 1/4
25 McColl	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4
130 Massey Harris	53 1/4	53 1/4	53	53
765 Mont. Power	25 1/4	25 1/4	25 1/4	25 1/4
580 Nat. Breweries	53	—	—	53
25 Nat. Steel Car	30	—	—	30
500 Power Corp.	50 1/4	50 1/4	50	50
25 Power Bros.	44 1/4	—	—	44 1/4
70 Quebec Power	45	45	44 1/4	45
745 Shawinigan	50	50	49 1/4	50
10 Steel of Canada	40 1/4	—	—	40 1/4
185 Steel of Canada préf.	39	39 1/4	39	39 1/4
10 Winn. Electric	19	—	—	19
BANQUES				
2 Montréal	287	—	—	287
28 N.-Ecosse	316	—	—	316
52 Royale	280	—	—	280

Bourse de New-York

Cours terminés par la maison GÉOFFROY & CIE.

231 ouest, rue Notre-Dame, Montréal

221	quest, rue Notre-Dame, Montreal	
Reduction	9514	8
Allied Chemical	11924	12
American Bosch Magneto	21	
American Can	110 1/4	
American & Foreign Power	37 1/4	
American Power & Light	51 1/4	
American Smelting	4 1/4	
American water Works	61	
American Tel. & Tel.	18 1/4	
Auacanda	35	
Atchafalpa	20	
Baldwin Locomotive	188	
Baltimore & Ohio	21	
Bethlehem Steel	71	
Canadian Steel	60 1/4	
Commercial Solvents	41 1/4	
Cummins Engine	15 1/4	
Columbia Gas & Electric	63	
Continental Can. Co.	14 1/4	
Corn Products	34 1/4	
Commonwealth Southern	46 1/4	
Export	74	
Lehigh Valley Chemical	85 1/4	
Electric Power & Light Corp.	16 1/4	
Le Railroad	39 1/4	
Le Railroad	31 1/4	
Le Railroad	42 1/4	
Le Railroad	30 1/4	
General Foods Corp.	48 1/4	
General Motors	33 1/4	
General Motors	31 1/4	
General Electric	48 1/4	
General Motors	17 1/4	
Gen. Tel. & Tel. Co.	26 1/4	
Genesee & Copper	26	
General Truck	35 1/4	
General Truck	34 1/4	
General & Ward	17 1/4	
General Car Co.	70 1/4	
General Biscuit	26 1/4	
General Central	139 1/4	
General Haven	79 1/4	
General Motors	130 1/4	
General R. R.	57 1/4	

LA VIE SPORTIVE

Les Bruins battent les Américains

Boston, 12. — Les Bruins ont fait un beau début hier soir car les protégés du gérant Ross sont sortis victorieux dans la première partie de la saison. Les joueurs du Boston avaient les Américains de New-York comme adversaires et les locaux ont décroché la palme par un résultat de 1 à 0.

L'unique point de la partie a été enregistré par Dit Clapper, qui compta sur une magnifique passe de Shore, à la première période. Ce dernier avait traversé la glace avec la rondelle pour passer à temps à son compagnon.

Une foule de 15,000 personnes a assisté à l'ouverture de la Ligue Nationale et les amateurs furent surpris de la ténacité des Américains. Sur papier on aurait cru que les Bruins ne feraient qu'une bouchée des visiteurs mais ces derniers ont fort bien tenu leur bout.

Alignement des équipes:

BOSTON		AMERICAINS	
Thompson	but	Worters	
Shore	déf.	Simpson	
Hitchman	déf.	Dutton	
Barry	centre	Himes	
Oliver	aile	Massecar	
Galbraith	aile	Burch	
Harris	subs.	Radley	
Lyons		Patterson	
Runge		Neville	
Pratt		Carson	
Chapman		Emms	
Hutton		McVeigh	
Gainer		Sheppard	
Clapper		Convey	
Weiland		Hughes	
Owen			

Arbitres: Shaver et Mallinson

Sommaire:

1ère période: 12:35

Punitions: Himes, Shore, Lyons, Pratt, Burch, Dutton, Simpson, Burch (majeure).

2e période:

Pas de point.

Punitions: Burch, Barry, Hitchman, Patterson, Dutton.

3e période:

Pas de point.

Punitions: Brydges, Dutton, Emms.

Arbitres: Shaver et Mallinson

Sommaire:

1ère période: 12:35

Punitions: Himes, Shore, Lyons, Pratt, Burch, Dutton, Simpson, Burch (majeure).

2e période:

Pas de point.

Punitions: Burch, Barry, Hitchman, Patterson, Dutton.

3e période:

Pas de point.

Punitions: Brydges, Dutton, Emms.

Arbitres: Shaver et Mallinson

Sommaire:

1ère période: 12:35

Punitions: Himes, Shore, Lyons, Pratt, Burch, Dutton, Simpson, Burch (majeure).

2e période:

Pas de point.

Punitions: Burch, Barry, Hitchman, Patterson, Dutton.

3e période:

Pas de point.

Punitions: Brydges, Dutton, Emms.

Arbitres: Shaver et Mallinson

Sommaire:

1ère période: 12:35

Punitions: Himes, Shore, Lyons, Pratt, Burch, Dutton, Simpson, Burch (majeure).

2e période:

Pas de point.

Punitions: Burch, Barry, Hitchman, Patterson, Dutton.

3e période:

Pas de point.

Punitions: Brydges, Dutton, Emms.

Arbitres: Shaver et Mallinson

Sommaire:

1ère période: 12:35

Punitions: Himes, Shore, Lyons, Pratt, Burch, Dutton, Simpson, Burch (majeure).

2e période:

Pas de point.

Punitions: Burch, Barry, Hitchman, Patterson, Dutton.

3e période:

Pas de point.

Punitions: Brydges, Dutton, Emms.

Arbitres: Shaver et Mallinson

Sommaire:

1ère période: 12:35

Punitions: Himes, Shore, Lyons, Pratt, Burch, Dutton, Simpson, Burch (majeure).

2e période:

Pas de point.

Punitions: Burch, Barry, Hitchman, Patterson, Dutton.

3e période:

Pas de point.

Punitions: Brydges, Dutton, Emms.

Arbitres: Shaver et Mallinson

Sommaire:

1ère période: 12:35

Punitions: Himes, Shore, Lyons, Pratt, Burch, Dutton, Simpson, Burch (majeure).

2e période:

Pas de point.

Punitions: Burch, Barry, Hitchman, Patterson, Dutton.

3e période:

Pas de point.

Punitions: Brydges, Dutton, Emms.

Arbitres: Shaver et Mallinson

Sommaire:

1ère période: 12:35

Punitions: Himes, Shore, Lyons, Pratt, Burch, Dutton, Simpson, Burch (majeure).

2e période:

Pas de point.

Punitions: Burch, Barry, Hitchman, Patterson, Dutton.

3e période:

Pas de point.

Punitions: Brydges, Dutton, Emms.

Arbitres: Shaver et Mallinson

Sommaire:

1ère période: 12:35

Punitions: Himes, Shore, Lyons, Pratt, Burch, Dutton, Simpson, Burch (majeure).

Ottawa a triomphé du Montréal

Ottawa, 12. — Trois blanchissages ont marqué l'ouverture des séries de la ligue de hockey Nationale, hier soir, mais la grande surprise de la soirée fut sans contredit la défaite du Montréal aux mains des Sénateurs d'Ottawa, en présence de gens de Newsy Lalonde. Les équipes de la capitale ont eu constamment l'avantage sur les Maroons qu'ils vainquirent par un résultat de 2 à 0.

La défense locale a débuté avec les deux Smith, Alex, et Art, ce dernier étant venu ici à la suite de la transaction qui a envoyé Clancy dans la Ville-Reine. Pettinger prit aussi sa place sur la ligne d'avant des locaux et il s'est particulièrement signalé.

Les Maroons ont toujours été reconnus pour être rudes sur la glace. Sans y mettre de la brutalité ils y mirent trop de vie au début et comme résultat, les Sénateurs eurent presque toujours l'avantage numérique. Les punitions furent fort coûteuses pour les visiteurs, car lorsque les points ont été comptés ils avaient des hommes au pénitencier.

Montréal dut s'aligner sans Wilcox et Babe Seibert, qui sont sur la liste des blessés. Connacher débuta sur la défense et il a joué une grosse partie. Munro n'était pas en uniforme. Sur la ligne d'avant, Seibert fut remplacé par Huggins.

La rondelle fut mise au jeu par King Clancy, l'ancien capitaine des Sénateurs, qui est maintenant avec les Maple Leafs de Toronto.

Alignement des équipes:

OTTAWA		MONTREAL	
Connell	but	Walsh	
Art. Smith	défense	Conacher	
Alex. Smith	défense	McVicar	
Lamb	centre	Huggins	
Finnigan	aile	Trotter	
Kilrea	aile	Ward	
Cox	subs.	Smith	
Pettinger		E. Roche	
Gagné, Connor		E. Roche	
Starr		Gallagher	
Touhey		Stewart	
Beveridge		Haynes	

Arbitres: Hewittson et Goodman.

SOMMAIRE

Première période

1. Ottawa: Kilrea 19.15

Punitions: Ward 2, Gagné, Art. Smith, McVicar.

Deuxième période

2. Ottawa: Cox 9.15

Punitions: H. Smith 2, Gallagher, Finnigan, Connor, Conacher 2, Al. Smith et Starr.

Troisième période

Pas de points.

Punitions: E. Roche, Stewart 2, Gallagher, Boucher 2, Conacher, Hooley Smith, (majeure), Starr, (majeure), Art. Smith.

Adhémair Tremblay

réel président

L'assemblée annuelle du club de

raquette Le Boucanier a eu lieu

lundi soir, au milieu d'une nom-

breuse assistance. Les rapports du

président, du secrétaire et du tré-

sorier sortant de charge ont été des

plus intéressants et montrent bien

que les activités de cette organi-

sation sportive ont été des plus

vives au cours de la saison dernière.

Après l'adoption de ces rap-

ports, il y eut élection des offi-

ciers pour la saison 1930-1931. Les

élections furent présidées par M.

Napoléon Dandaneault, patron du

club Boucanier.

Les élections ont donné le ré-

sultat suivant: président, M. Adh-

émair Tremblay, réél; 1er v.-prés.,

Conrad Archambault; 2e v.-prés.,

Isidore Leduc, réél; trésorier, J.-

L. Desforges; sec., Ar. Vidricar;

réél; capt., Ludger Lagacé; di-

recteurs, V. Germain, Eug. Rou-

seau, René Bissonnette, Roland E-

clairéur, Gérard Desforges; pré-

s, honoraire, Emile Paquette;

auditeurs, Jos. Lemire et Alcide

Poirier.

La nomination des patrons est

comme suit: MM. Nap. Dandane-

ault, Emile Dupont, Alb. Pelletier,

le juge Monet, le maître Camille

Houde, J. A. Savard, A. O. Boismen-

u, le Dr J. A. Poirier, M. Léon

Trépanier.

Le programme pour la première

séance de la saison sera le suivant:

Columbus vs Canadiens.

Victoria vs M. A. A. A.

La direction de la ligue a nom-

mé Bell et Desbiens comme arbitres

pour les parties d'inauguration.

Le classement des

équipes

SECTION CANADIENNE

G. P. N. Pts

Ottawa 1 0 0 2

Montréal 0 1 0 0

Américains 0 1 0 0

Canadiens 0 0 0 0

Toronto 0 0 0 0

SECTION AMERICAINE

G. P. N. Pts

Boston 1 0 0 2

Rangers 1 0 0 2

Philadelphie 0 1 0 0

Chicago 0 0 0 0

bien retenir Young Stribling que ce

dernier a dû se contenter d'une vic-

Une victoire facile pour le Canadien

London, 12. — Le club Canadien, qui a remporté le championnat mondial l'an dernier, a triomphé du club London, de la Ligue Internationale, par un résultat de 7 à 1, hier soir.

Une assistance très nombreuse a été témoin de cette joute qui servait d'entraînement aux Tecumseh qui doivent inaugurer les séries de la Ligue Internationale, à Pittsburgh, jeudi soir, pour ensuite aller jouer à Cleveland, samedi prochain.

Les joueurs du Bleu Blanc Rouge se sont montrés très rapides et de la façon dont ils ont joué hier soir il est possible que les Habitants remportent un autre championnat cette saison.

Joliat a compté deux points au cours de cette rencontre pendant que Wilcox Larochelle donnait également deux points au Bleu Blanc Rouge et que Rivers, Sylvio Montha et Leduc mettaient chacun un point au crédit des champions du monde.

Alignement des équipes:

CANADIEN		LONDON	
Hainsworth	but	Stuart	
S. Mantha	déf.	Holway	
Burke	déf.	Reise	
Morenz	centre	Grosvenor	
Joliat	avant	Briden	
Larochelle	avant	Goldsworthy	
Lépine	subs.	Groh	
Leduc		Quenneville	
G. Mantha		Jenkins	
Wassie		Quenpel	
Mondou		Reinikka	
McCaffrey		Loughlin	
Gagnon		Palangio	
Rivers			

Arbitres: Legg et Rodden.

1ère période:

1-Canadien, Joliat 4.00

2-Canadien, Joliat 5.00

3-London, Briden 18.00

Punitions: Briden, McCaffrey, Reinikka et Groh.

2e période:

4-Canadien, S. Mantha 3.00

5-Canadien, Rivers 14.00

6-Canadien, Larochelle 3.10

Punitions: Loughlin, S. Mantha, Wassie, Holway et Briden.

3e période:

7-Canadien, Leduc 18.30

8-Canadien, Larochelle 19.00

Punitions: Goldsworthy, Wassie 2, Reise 2, Grosvenor, Leduc, Burke.

Arbitres: Legg et Rodden.

1ère période:

1-Canadien, Joliat 4.00

2-Canadien, Joliat 5.00

3-London, Briden 18.00

Punitions: Briden, McCaffrey, Reinikka et Groh.

2e période:

4-Canadien, S. Mantha 3.00

5-Canadien, Rivers 14.00

6-Canadien, Larochelle 3.10

Punitions: Loughlin, S. Mantha, Wassie, Holway et Briden.

3e période:

7-Canadien, Leduc 18.30

8-Canadien, Larochelle 19.00

Punitions: Goldsworthy, Wassie 2, Reise 2, Grosvenor, Leduc, Burke.

Arbitres: Legg et Rodden.

1ère période:

1-Canadien, Joliat 4.00

2-Canadien, Joliat 5.00

3-London, Briden 18.00

Punitions: Briden, McCaffrey, Reinikka et Groh.

2e période:

4-Canadien, S. Mantha 3.00

5-Canadien, Rivers 14.00

6-Canadien, Larochelle 3.10

Punitions: Loughlin, S. Mantha, Wassie, Holway et Briden.

3e période:

7-Canadien, Leduc 18.30

8-Canadien

Au conseil municipal

Une séance orageuse de cinq heures et demie

Un feu roulant d'altercations et d'interruptions — On se traite de menteurs — Points d'ordre innombrables — Liste des rapports adoptés

L'assemblée du conseil municipal hier a été très orageuse. Commencée à 3 heures, elle dura jusqu'à 8 heures 25, soit 5 heures 25 minutes, pendant lesquelles ce fut un feu roulant d'interruptions et d'altercations. A diverses reprises des échecs, après s'être accusés réciproquement d'avoir menti, se sont traités de menteurs; mais on s'habitue à tout, et les dernières altercations ne soulevèrent presque pas d'intérêt.

La principale question débattue fut l'achat de la propriété des Frères de la Charité de Saint-Vincent de Paul, de Montréal, en vue de l'ouverture de la rue de Berri. On a consacré au moins la moitié de la séance à cette affaire, et il a été question de la *Montreal Water and Power* presque autant que de la transaction discutée.

Il va de soi que les points d'ordre furent innombrables; à un certain moment il y en avait même tant à la fois que le maire ni personne ne savait plus où on en était. Plusieurs fois le greffier dut venir indiquer au fauteuil le règlement qui s'appliquait, tant la procédure était subtile. Nous disons au fauteuil, car M. Houde a quitté son siège six ou sept fois pour prendre part au débat.

Le conseil vota d'abord les rapports du comité exécutif; on en trouva la liste ailleurs; elle comporte des crédits pour égouts, pavages et trottoirs, expropriations, etc.; un crédit de \$100,000 pour venir en aide aux chômeurs, un autre de \$140,000 pour la nouvelle station de pompage de la rue McTavish. Un rapport demandant l'opinion du conseil sur un crédit de \$100,000 pour l'enlèvement de la neige dans les rues a été laissé sur la table.

Le rapport no 25 à l'effet d'autoriser la vente à l'enchère de certains terrains situés dans le quartier Saint-Gabriel, a donné lieu à la première discussion de la séance; on vit tout de suite que ça n'irait pas tout seul et que le groupe minoritaire faisait une répétition générale en vue du projet de la rue de Berri.

M. l'échevin Trépanier rappelle que le même rapport avait été présenté par l'ancienne administration, qui n'en avait pas forcé l'adoption à cause de l'opposition de l'échevin Hogan. Dans le temps on a crié au scandale de la rue Charlevoix. M. Bray a fait le tour de la ville en disant que ça valait \$700,000 et que le comité exécutif voulait vendre pour \$95,000. Et aujourd'hui, M. Bray recommande de vendre pour \$150,000.

M. Biggar donne l'autre version. Cette propriété achetée de la *Montreal Water* se compose d'un terrain, d'une bâtisse et de machines. La ville garde trois machines évaluées à \$12,000 et vend le reste pour \$150,000. L'ancienne administration n'a obtenu que \$129,000 pour le tout.

"On ravaie"

M. Gabis dit s'être opposé l'an dernier à cause de l'opposition de l'échevin Hogan. On rappelle, dit M. Gabis, en parlant de la nouvelle administration, qu'il avait eu le rapport revendu, et il le revendra d'autres, on ravaie encore.

MM. Gilday, Legault, Mathieu, Desroches, Hogan et Bray parlent sur la question. On souève de nombreux points d'ordre; M. Biggar gagne sur l'interprétation de la règle 25 mais reprend son siège devant l'obstruction. M. Desroches prétend qu'on vend meilleur marché que l'ancienne administration ne le proposait, étant donné les conditions. M. Bray dit que le nouveau projet fait gagner \$100,000 à la ville, étant donné que le premier projet de l'ancienne administration était de vendre à \$63,000.

M. Mathieu appelle M. Gabis par son nom, et celui-ci répond: "Pardonnez-moi, l'échevin de Sainte-Cunégonde". M. Mathieu reprend docilement la formule suggérée, déclare que le projet actuel fait gagner au moins \$33,000 à la ville, et qu'à ce prix-là il ravaierait tous les jours et qu'il deviendrait millionnaire avant longtemps. "Ca s'en vient", dit M. Gabis.

La rue Charlevoix

M. Hogan dit que la rue Charlevoix ne sera pas fermée, étant donné qu'elle n'a pas été ouverte depuis que l'ancienne administration a permis de la fermer pour que le C.N.R. construise une voie d'évitement à la Dominion Glass. M. Desroches nie avoir donné cette permission. On lit une résolution, et l'on discute pour savoir si elle comporte la fermeture de la rue Charlevoix par le C.N.R., mais les deux groupes gardent leurs positions. MM. Angrignon et Lalancette parlent; M. Trépanier veut parler, mais M. Biggar soulève un point d'ordre et déclare que puisqu'il ne peut pas parler deux fois personne ne le fera. M. Lalonde commence à parler, mais M. Legault le fait assiéger sur un point d'ordre.

Pour le chômage

Le rapport 26 sur le questionnaire relatif au chômage, est adopté sans discussion; On y déclare d'abord que la ville a droit à un abondant \$5,700,000 votés moitié par le fédéral et moitié par le provincial, soit \$1,900,000; on décide que la ville en mettra autant, et l'on soumet que le total pourra s'appliquer aux travaux suivants:

Tunnel rue Saint-Hubert.	\$500,000
Tunnel rue Goussier.	\$500,000
Tunnel blvd Dénar.	\$350,000
Tunnel blvd Saint-Joseph.	\$500,000
Incinérateur pour l'ouest.	\$500,000

Bain, quartier Préfontaine	\$90,000
Améliorations parc Mont-Royal	\$200,000
10 vespasiennes aux places publiques	\$250,000
Conduits souterrains pour éclairage des parcs	\$150,000
4 postes de police et pompiers	\$600,000
Tunnels pour piétons au parc Jeanne-Mance, sous la rue Sherbrooke, au parc Trenholme, sous le blvd St-Laurent, au parc Jarry	\$150,000
Marché Saint-Antoine	\$500,000
Marché Saint-Jacques	\$275,000
Total	\$4,565,000

Le rapport demande l'autorisation d'emprunter pour ces travaux sans avoir recours au référendum et préférait sans avoir recours au pouvoir d'emprunt. Il demande aussi aux gouvernements fédéral et provincial chacun \$100,000 pour ajouter à la même somme que la ville vient de voter pour distribuer aux institutions de charité pour le soulagement des miséreux.

Sur le rapport no 27, celui de la rue Berri, M. Legault propose l'ajournement, mais le maire le refuse parce que ce rapport est sur l'ordre du jour; et le rapport est renvoyé à l'ordre du jour. M. Legault demande au maire si c'est bien sa décision de refuser le "next meeting", parce qu'il pourrait y avoir des procédures à ce sujet et il veut être sûr; le maire confirme.

Enfin, en quelques secondes, le temps de lire les incantations ordinaires, le rapport no 28 est adopté; c'est le projet de bill pour amender la charte de Montréal; il comporte 39 pages dactylographiées, grand format.

Interpellation

Puis ce sont les interpellations verbales. M. Bray promet à l'échevin Demers de prendre en sérieuse considération l'agrandissement du marché Saint-Jean-Baptiste. M. Trépanier demande si le président de l'exécutif sait quelque chose d'un projet de club échevinal dont les membres paieront \$25 et recevront en retour une piastre marquée du sceau de la ville, et M. Bray répond qu'il n'en sait rien.

M. Bray déclare au Dr Drummond que l'amélioration du tunnel Iberville viendra dans le nouveau budget. A une question de M. Gabis, M. Bray répond que le comité exécutif doit s'assembler cet après-midi pour étudier la question du fonds de pension aux employés municipaux.

M. Demers s'informe des flèches lumineuses aux rues à sens unique; M. Bray répond qu'on a donné permission à la compagnie Néon d'en installer à ses frais, comme essai. A M. Legault, M. Bray répond que la question des doubles voies de tramways sur le boulevard Saint-Laurent, jusqu'à Kelly, a été remise au printemps; à cause de la quotepart de la ville, il faut être prudent, et ne pas risquer de payer une partie des déficits possibles.

Motions

Les échevins présentent ensuite leurs motions. M. Demers demande la construction d'une salle d'expositions et de concerts par la ville; M. Demers demande encore que les licences de guides ne soient accordées qu'à des personnes parlant les deux langues. M. Charbonneau demande qu'on prenne les mesures nécessaires pour héberger les sans-abri durant le jour l'hiver prochain. M. Savignac propose qu'une clause soit ajoutée au bill de la ville à la prochaine session provinciale pour autoriser la ville à emprunter, à même son pouvoir d'emprunt et sans avoir recours à un référendum, une somme additionnelle de \$500,000 pour des terrains de jeux. Ces motions sont adoptées.

Sur cette dernière motion il y a eu un petit débat: chacun des membres du groupe oppositionniste considérera que ses voisins avaient trop obtenu jusqu'ici pour les terrains de jeux. M. Gabis avait une liste en main et disait les sommes octroyées dans chaque quartier; il ajouta qu'il n'était pas jaloux de son collègue de Notre-Dame de Grâce, mais qu'on aurait plutôt dû donner des terrains de jeux à Sainte-Cunégonde qu'à Notre-Dame de Grâce où il y a des champs qui permettent aux enfants de jouer.

La-dessus M. Biggar traite M. Gabis d'ignorant. M. Legault demande à M. Biggar de retirer le mot ignorant. M. Gabis dit à M. Legault que ce n'est pas la peine, ce mot venant de M. Biggar n'ayant pas d'importance. M. Biggar reprend que les bouquets de M. Gabis sont composés de fleurs sauvages, à quoi M. Gabis répond: le président actuel de l'exécutif disait, il y a à peine 6 mois au leader du conseil: vous parlez comme un sauvage; je lui sers des fleurs sauvages.

L'incident Savignac-Trépanier

Viennent alors les questions de privilège, et M. Savignac provoque le gros incident de l'assemblée. Il se plaint de la manchette du *Canada* du 3 novembre: Mauvais exemple d'un administrateur. Il expose l'affaire: le jour de la Toussaint des citoyens lui signalent le fait que les magasins juifs sont ouverts comme à l'ordinaire; il se rend sur les lieux, constate le délit, et va au poste de police.

Le sergent Wagner, en charge du poste, lui dit que des constables s'occupent de l'affaire et que des poursuites seront prises. M. Savignac lui dit: Vous êtes Israélite, mais cela ne doit pas vous empêcher de faire votre devoir. La-dessus M. Wagner met M. Savignac à la porte. Le sergent a été suspendu par le chef de police, et M. Seidler étant intervenu, Wagner n'a été que

dégradé, et est resté agent de police de la cité.

Jusque là tout allait bien, mais M. Savignac ajouta qu'il voulait dénoncer l'échevin qui avait signalé ce fait au *Canada*, et nomma M. Trépanier. M. Trépanier entra alors dans une violente colère, criant: C'est faux, vous mentez, je dis que vous n'avez pas appris que c'est moi qui ai fait cette déclaration au *Canada*, et que vous ne dites cela que pour insinuer que ce pourrait être moi, vous êtes un menteur public, je vous prendrai sur un autre terrain, je vous ferai déqualifier sur un autre sujet peut-être avant longtemps. Pendant cette diatribe M. Savignac n'était évidemment pas flegmatique et répondait à son adversaire, le défiant de le faire déqualifier, etc. Puis tout le monde s'en mêla, des points d'ordre surgirent de partout; on entendait encore les injures plus violentes que M. Trépanier lançait à M. Savignac, mais on ne saisissait pas tout, cela va de soi. Enfin la pluie de points d'ordres parvint à calmer suffisamment les esprits pour qu'on entende M. Demers qui disait: M. le maire, comme président de la Commission athlétique de Montréal, je souleve un point d'ordre.

M. Seidler exultait alors l'affaire Wagner. M. Desroches demande si c'est M. Savignac qui a cassé le sergent de grade, et M. Savignac lit une lettre du chef de police où celui-ci dit qu'il a dégradé Wagner. L'échevin Quintal dit qu'on n'est pas échevin pour faire la police, et regrette de tout son cœur qu'on ait cru devoir sévir dans les circonstances.

M. Lamarre répond à l'interpellation de M. Trépanier et explique la nature du club échevinal proposé; les citoyens qui voudront venir en aide aux miséreux pourront verser \$25 ou plus, et recevront en retour un billet d'une piastre sur laquelle on apposera le sceau de la ville. Ce billet sera un souvenir de la générosité des membres du club, qui pourront le faire encadrer.

Le conseil a voté un règlement octroyant une pension annuelle de \$360 à la veuve du constable Dollard Pelletier; le règlement comporte aussi des sommes moindres qui seront payées à la veuve pour chacun de ses enfants.

La rue de Berri

Puis c'est le grand débat qui commence sur l'ouverture de la rue de Berri. Nous en donnons la substance ailleurs; les incidents sont innombrables et nous ne saurions tout rapporter par le menu. Le maire a quitté son siège plusieurs fois, il y a eu de nombreux points d'ordre. Trois votes ont été pris, sur la première lecture du règlement d'emprunt, avec comme résultat 23 à 7, un autre pour suspendre la règle du conseil afin de passer le règlement en deuxième lecture, et un troisième sur la troisième lecture, ce dernier avec comme résultat 23 à 6. M. Gabis étant parti dans l'intervalle.

La deuxième lecture a été adoptée sur même division que la première. Au moment de la deuxième lecture, on crut que l'assemblée allait enfin procéder rapidement; tout le monde avait parlé, et les dissidents étaient consentants à l'adoption de chacun des articles du règlement sur même division qu'en première lecture. Mais M. Legault déclara qu'il voulait parler de nouveau sur le premier article. Cela donna lieu à tout un autre débat, où l'on parla encore abondamment de la *Montreal Water*.

MM. Desroches et Lalonde

Le principal incident fut peut-être l'altercation entre MM. Desroches et Lalonde. M. Desroches parlait lorsque M. Lalonde intervint pour lui reprocher un scandale, celui de la rue Hochelaga; il s'ensuivit des mots, et M. Lalonde cria: Vous mentez, vous êtes un menteur, et comme M. Desroches tentait de répondre, M. Lalonde, qui était à quelques pieds de son adversaire, cria de toutes ses forces: Actionnez-moi pour \$15,000!

Vers la fin de la séance M. Biggar perdit un point d'ordre contre M. Legault. M. Biggar avait déjà dit rentrer un de ses nombreux points d'ordre sur demande du maire qui ne voulait pas que les adversaires pussent se plaindre d'avoir pas pu parler. Cette fois, M. Trépanier occupait le fauteuil et M. Biggar ne fut pas plus heureux.

A la fin de la séance, M. Bray proposa un vote de condoléances à l'occasion de la mort de Son Eminence le cardinal Charost, qui visita Montréal en 1926.

LISTE DES RAPPORTS

EGOUTS

A l'effet de voter les crédits requis pour la construction d'égouts, savoir:

QUARTIER VILLERAY

Lagardeur, de Boyer, vers l'est, \$3,600.00
Loranger, de Boyer, vers l'est, \$2,600.00

QUARTIER MERCIER

Paul Pau, de Egout existant au nord de la rue Marseille à Sherbrooke, \$14,400.00

Sherbrooke, de Mousseau aux limites est de la cité, \$100,000.00

PAVAGES DE RUELLES

A l'effet de construire un pavage dans les ruelles suivantes, savoir:

QUARTIER VILLERAY

Ruelles situées à l'est de la rue Henri-Julien, de la rue Liège au boulevard Crémazie \$12,700.00

QUARTIER SAINT JEAN BAPTISTE

Ruelle située au nord de la rue Duluth, de la rue Saint-Hubert à la rue DeChateaubriand \$1,500.00

Ruelle située au sud de la rue Rachel, de la rue Saint-Hubert à la rue DeChateaubriand \$1,400.00

QUARTIER NOTRE-DAME DE GRACES

Ruelles situées à l'ouest de l'avenue Prud'homme, de l'avenue Western à l'avenue Saint-Jacques \$15,800.00

QUARTIER SAINT-EUSEBE

Ruelle située au nord de la rue

CHEZ DUPUIS JEUDI

Rues Ste-Catherine — St-André — Demontigny — St-Christophe — Plateau 5151

De bonnes nouvelles pour les fillettes qui aiment à jouer à la maman.

Toutes les poupées les plus nouvelles, garanties incassables et quelques-unes avec tête en biscuit, dont le prix ordinaire de 2.00 n'est déjà pas excessif, sont offertes demain à un prix unique... Les vraies mams sauront prendre avantage de cette vente... Certains modèles dont les quantités sont limitées s'enlèveront rapidement.

POLE NORD, 12 novembre.

Mes chers enfants,

J'avais songé, cette année, à faire le voyage avec mon traineau et mes rennes, que vous voyez ici, mais ces pauvres animaux n'auraient jamais la force de trainer ma charge de jouets. S'il fallait que je reste en chemin!... Mais ne craignez rien. Je vais laisser mes rennes ici, aux soins de mes serviteurs esquimaux et je m'embarquerai à bord d'une nouvelle machine très rapide et que vous n'avez jamais vue. Non, ce n'est pas une automobile; c'est même beaucoup plus gros qu'une auto; c'est aussi gros que la maison où vous demeurez. Sans mentir, c'est presque aussi gros que le magasin DUPUIS!... Vous voyez que ce n'est pas une petite affaire.

Je vous en reparlerai demain dans ma lettre.

A bientôt,

PERE NOEL

JOYEUX BAMBIN

Que ce petit bonhomme (premier à gauche). Son petit air crâne rend sa compagne légèrement craintive...

CHARMANTE POUPEE

Légèrement vêtue d'organdi prête pour la promenade, avec son bonnet genre coiffe.

TRES A LA MODE

Est la troisième poupée de gauche avec sa jolie robe à boléro et sa boucle dans les cheveux.

POUPEE SERIEUSE

Très modestement vêtue d'une robe à fleurs avec biais foncés. Bonnet pour appareiller.

QUEL BEAU BONNET

Porte la poupée du centre (sixième). Une vraie maman avec sa robe à jabot finie d'un large ourlet foncé dans le bas.

GROS BEBE BLOND

Coiffé d'un joli béret et vêtu d'une barboteuse, tout prêt pour le jeu.

MIGNONNE POUPEE

Aux cheveux soyeux et bien bouclés. Sa robe pâle est très belle et finie d'une dentelle aux manches et au collet.

PETITE ESPIEGLE

Sa robe et son bouffant sont de même tissu. Elle écouterait bien sa maman.

POUPEE COQUETTE

Que la dernière avec son bonnet et son manteau en beau tissu imprimé.

DUPUIS FRERES—au troisième

Dupuis Freres

J.-N. DUPUIS, prés. honoraire ALBERT DUPUIS, président
A.-J. DUGAL, v.-p. et dir.-gér. ARMAND DUPUIS, sec.-trés.

Hochelaga, de la rue Gacon à la rue Bercy \$2,500.00

TROITTOIRS

A l'effet de voter les crédits requis pour la construction de trottoirs permanents sur les rues suivantes, savoir:

QUARTIER SAINT-DENIS

Laurier, (côté nord), de Mentana, vers l'ouest \$400.00

QUARTIER DELORIMIER

Fullum (deux côtés) de Rachel, vers le nord \$1,200.00

PAVAGES PERMANENTS

A l'effet de voter les crédits requis pour la construction d'un pavage permanent sur les rues suivantes:

QUARTIER SAINT-EDOUARD

Bellechasse, de DeNormanville à Chambord \$8,300.00

QUARTIER MONTCALM

Fabre, de pavage existant au nord de la rue Saint-Zotique à Bélanger, \$18,000.00

QUARTIER MERCIER

Sherbrooke, de Mousseau, aux limites est, \$131,200.00

QUARTIER DELORIMIER

Fullum, de Rachel, vers le nord, \$3,800.00

Divers

QUARTIER VILLE-MARIE

A l'effet d'accorder à Durancœur et Durancœur, le plus bas soumissionnaire, le contrat pour la réfection des trottoirs du pont de la rue Notre-Dame, à la rue Berri, au prix de \$13,832.00

QUARTIER SAINT-GEORGES

A l'effet de permettre à la compagnie des chemins de fer Nationaux de fermer la partie de la rue Vitre, comprise entre la rue Sainte-Monique et la rue Sainte-Genève.

QUARTIER SAINTE-ANNE

A l'effet d'annuler le rôle de répartition du coût du pavage construit sur la rue Brennan et d'en préparer un nouveau.

QUARTIER BOURGET

Demandant l'autorisation de vendre à l'enchère le résidu du lot no Cad. 504-P. 17, situé rue LaFontaine.

QUARTIER NOTRE-DAME DE GRACE

A l'effet d'incorporer l'association dite: "Trenholme Park Community Association".

QUARTIER SAINT-HENRI

A l'effet d'annuler le rôle de répartition du coût du pavage construit dans les ruelles situées entre les rues DeCourcelles, Saint-Remi, Notre-Dame et Dagenais, et à l'effet d'en préparer un nouveau.

QUARTIER MONT-ROYAL

Demandant l'autorisation de fai-

Farrelton aura l'électricité

Farrelton, un petit village situé dans la vallée de la Gatineau, tout près de l'usine électrique des chutes Pagan, aura l'électricité le 1er décembre. La *Gatineau Electric Light Company* termine actuellement l'installation des lignes de transmission qui amèneront le courant à ce village éloigné de vingt milles de l'usine.

Martindale, un autre village moins considérable, devra se développer avant d'obtenir le service de l'électricité. Actuellement, il en coûterait trop cher à la compagnie pour construire une ligne de transmission pour quelques abonnés seulement. Elle ne voulait pas le faire pour Farrelton mais la Commission des Services publics de la province de Québec s'en est mêlée et la compagnie a consenti à faire les dépenses nécessaires pour desservir ce village.

"La Marraine de Charley"

Voici la distribution complète de "La Marraine de Charley", la comédie-bouffe de Maurice Ordonné et Brando-Thomas, que la section de comédie de la Société Canadienne d'Opéra jouera les 18 et 20 du courant, au Monument National: William, Gaston St-Jacques; colonel Chesney, Lorenzo Bariteau; Spettigue, Wilfrid Plamondon; Jack, Tony Labelle; Charley, André Celmar; Brasset, Claude Sutton; Dona Lucia, Fabrice; La Hade, Miss Kitty; Armande Lebrun; Miss Ellen, Miarka Riddez; Miss Arabelle, Marguerite Tremblay.

Mlle Miarka Riddez, qui débute sur la scène, est, comme on sait, la fille du maître Jean Riddez, de l'Opéra de Paris et des Maires du chant français. Elle s'est fait entendre récemment à Québec et à Montréal dans des récitations où elle a manifesté des dons étonnants, chez une si jeune fille, de sincérité et de justesse.

Arrivée du paquebot "France"

New-York, 12 — Le paquebot *France*, de la Compagnie générale transatlantique, est arrivé du Havre et de Plymouth. Parmi les passagers il y avait le vicomte Roger de Roumefort, financier montréalais.

Un deuxième livre de Laurent Barré

Conscience de croyants, par Laurent Barré, qui est une suite à *Bertha et Rosette*, vient de paraître. Qu'il suffise de dire que le deuxième tome offre un intérêt égal au premier.

Volume de 230 pages, 7 x 4 1/2, prix 75 c. franco. Service de Librairie du *Devoir*.

Ballantyne est trouvé coupable

Toronto, 12. — M. James H. H. Ballantyne, sous-ministre du travail, qui a été suspendu il y a quelque temps, a été trouvé coupable par le juge Denton, d'avoir volé une robe évaluée à \$15.00, dans un magasin local. Il recevra sa sentence le 13 novembre. M. Roebuck, c. r., avocat de Ballantyne, a dit qu'il porterait la cause en appel.

Ce complot antisoviétique

Paris, 12. (S. P. A.) — Les représentants du gouvernement expriment la plus grande surprise hier en lisant les dépêches de Moscou, disant que des agents de l'ancien premier ministre Poincaré et du ministre des affaires étrangères Briand avaient agi de concert avec des Russes, accusés de haute trahison par les soviets. On a nié énergiquement les affirmations de Moscou. On a déclaré officiellement que M. Briand n'avait aucune relation avec quelque groupe d'agitateurs russes. Quant à ce qui regardait M. Poincaré, comme il n'est plus au pouvoir, on a déclaré qu'il ne pouvait pas avoir trempé dans le complot que les soviets disent avoir découvert.

Reclamations pour des cargos torpillés

M. Erroll McDougall, commissaire-enquêteur pour les réparations de guerre, a entendu il y a quelques heures une réclamation de M. R.-A. McClelland au sujet du torpillage, par des sous-marins allemands, des cargos *W. H. Dwyer* et *Port Dalhousie*. M. McClelland réclame à titre de propriétaire du *Port Dalhousie* et à titre d'associé de la *Forwards, Limited*, propriétaire de *W. H. Dwyer*.

M. McClelland a expliqué qu'il a acheté le *Port Dalhousie* de constructeurs britanniques, pour 27,000 livres sterling. Il a touché 50,000 livres sterling en assurances, pour la perte de ce navire. Quant au *W. H. Dwyer*, il avait coûté 26,500 livres sterling et les assurances perçues après sa perte se sont élevées à 60,000 livres sterling. Pour réclamer, M. McClelland se base sur la valeur extraordinaire que les navires comme le *W. H. Dwyer* et comme le *Port Dalhousie* avaient pris pendant la guerre. Selon lui, par suite du torpillage de très nombreux navires, des profits très élevés qu'on tirait des cargos non réquisitionnés, comme c'était le cas du *Port Dalhousie* et du *W. H. Dwyer*, il faudrait fixer à \$648,025 la valeur du *Port Dalhousie* et à \$635,200 celle du *W. H. Dwyer*, avant leur torpillage.

Le commissaire a aussi pris connaissance de plusieurs réclamations pour pertes de marchandises à bord de ces deux cargos.